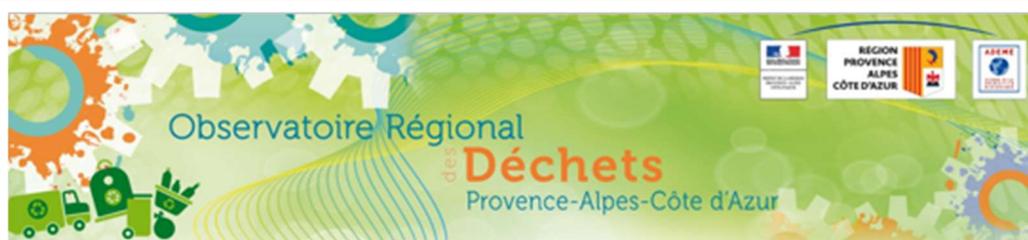


Chapitre IV - La destination des déchets non dangereux (DND)

A. CHIFFRES CLES 2021 - LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DND



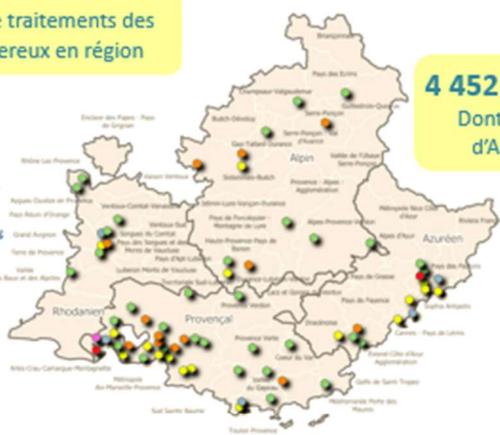
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

79 installations de traitements des déchets non dangereux en région

35 installations utilisées hors région

245 000 t de déchets exportés
(122 000 t de déchets importés – dont mâchefers d'incinération)

4 452 000 tonnes de déchets traités
Dont 845 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE)



1 353 000 t de déchets transitent par un des 66 centres de transfert avant d'arriver en destination finale de traitement

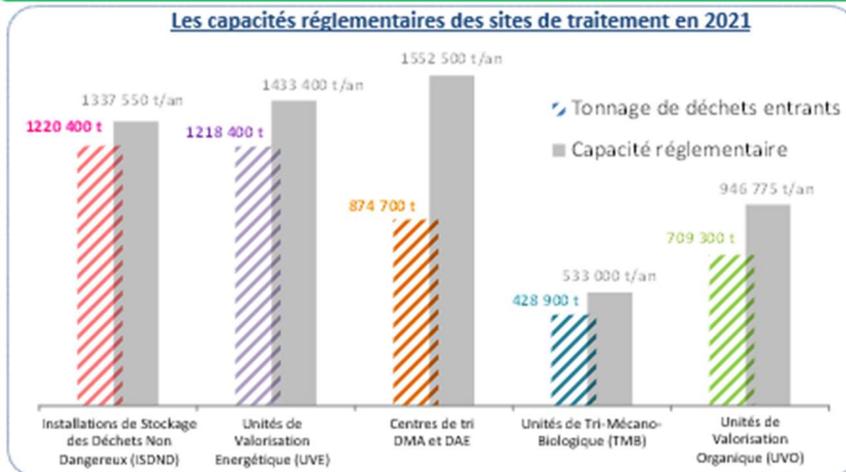
Optimisation des transports



- 22 Centres de tri et 2 Unités de Tri-Mécano-Biologique (valorisation matière)
- 33 Centres de compostage et 1 unité de méthanisation (valorisation organique)
- 5 Unités d'incinération de déchets non dangereux (valorisation énergétique)
Et 4 Plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)
- 12 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (stockage)

LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DE LA RÉGION

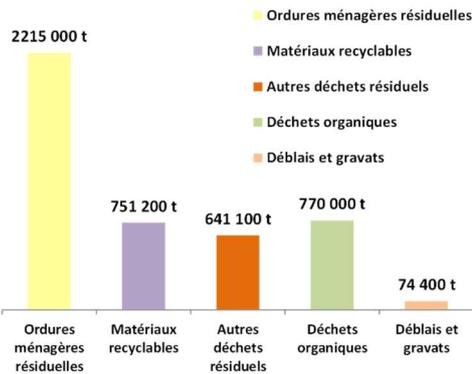
Les capacités réglementaires des sites de traitement en 2021



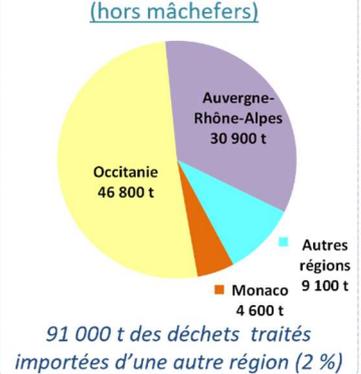
LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



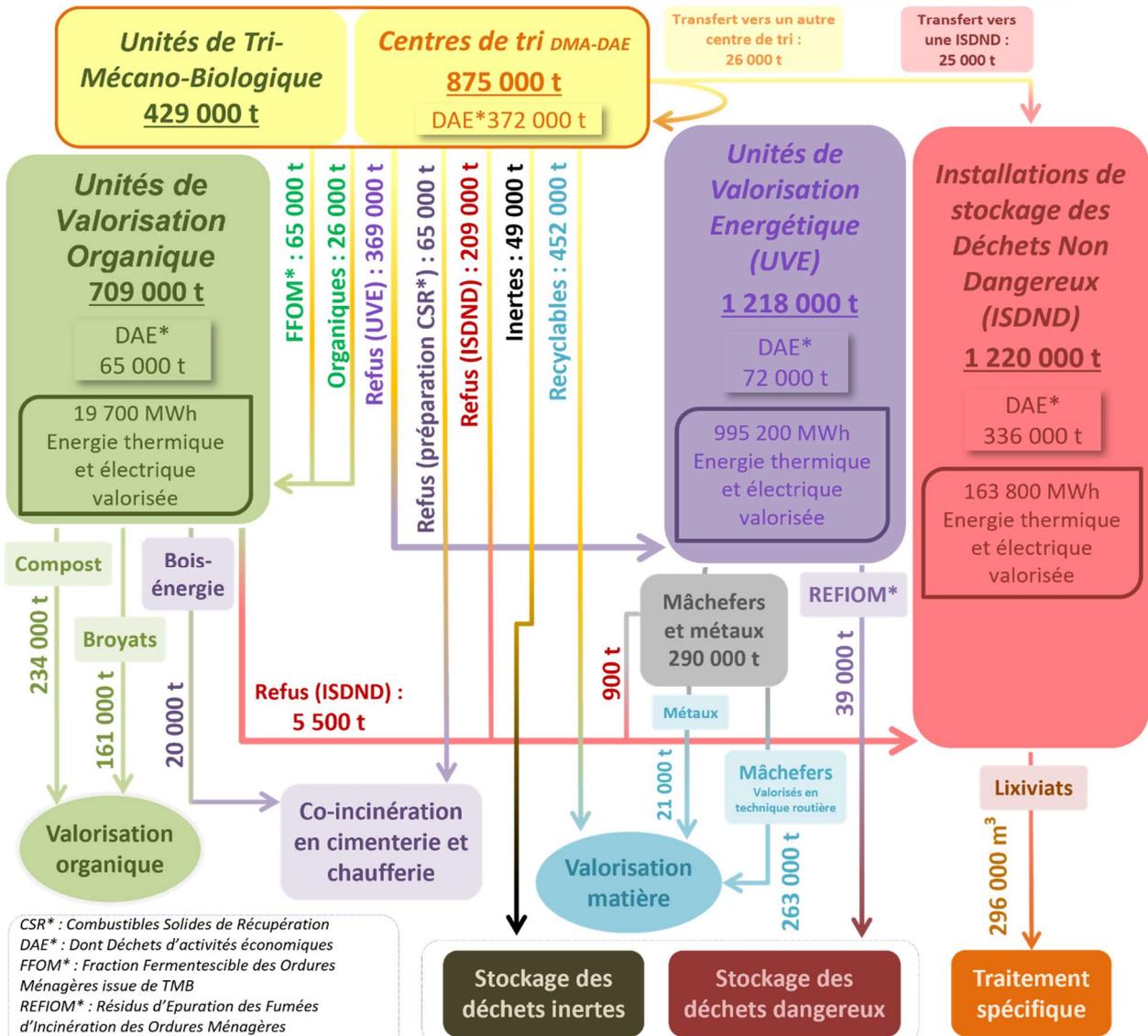
Les types de déchets traités (hors mâchefers)



L'origine des déchets traités (hors mâchefers)



LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



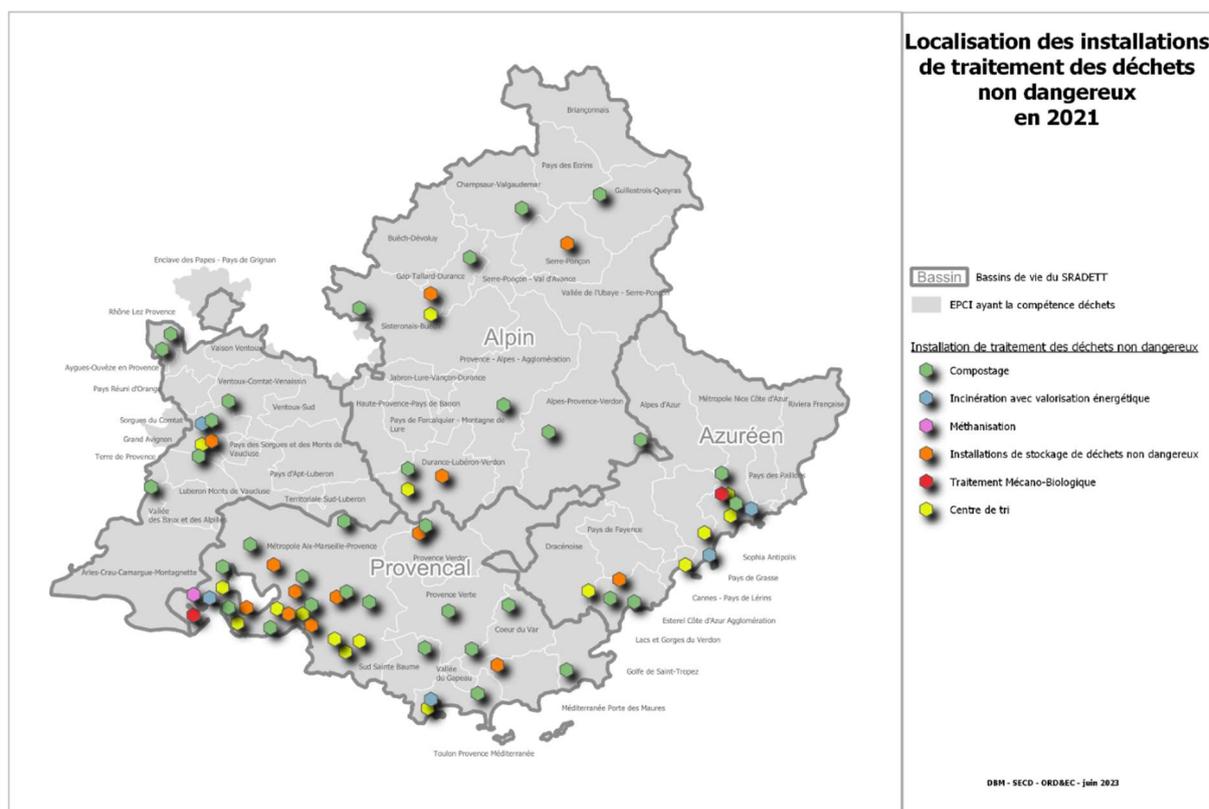
Source : ORD&EC- Données 2021 fournies par les exploitants d'installations de la région observatoire-dechets@maregionsud.fr

Date de publication : juin 2023

145 installations régionales de gestion des déchets et 59 hors région ont été recensées pour l'année 2021. Le tableau suivant dénombre ces installations par type et par département :

	Région	04	05	06	13	83	84	Hors région
Centres de transit	66	9	5	12	22	12	6	-
Centres de tri DMA	15	1	1	4	6	2	1	13
Centres de tri DAE	7	-	-	-	6	-	1	-
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	2	-	-	1	1	-	-	-
Unités de valorisation organique (UVO)	34	4	3	2	11	9	5	11
Plateformes de maturation de mâchefers	4	-	-	-	2	1	1	-
Unités de valorisation énergétique (UVE)	5	-	-	2	1	1	1	5
Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	12	1	2	-	6	2	1	6
TOTAL	145	15	11	21	55	27	16	35

Tableau 38 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux à l'échelle départementale et régionale



Carte 21 : Localisation des installations de traitement des Déchets Non Dangereux (DND)

Ces sites ont réceptionné **6 039 968 tonnes de déchets** (6 122 130 t en 2020), dont 4 451 572 tonnes pour stockage ou traitement, 234 931 tonnes sur plateforme de maturation des mâchefers et 1 353 465 tonnes passées par un centre de transit.

Hors transit, 55 % des tonnages réceptionnés par une installation sont des déchets stockés ou incinérés (54 % en 2020 et 52 % en 2019) :

Type d'installation	Tonnages entrants 2021	Répartition 2021	Répartition 2020
Centres de tri	874 656 t	19,6 %	21,6 %
Unités de valorisation organique (UVO)	709 278 t	15,9 %	14,7 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	1 218 391 t	27,4 %	29,3 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 220 354 t	27,4 %	24,9 %
Unités de tri-mécano-biologique (TMB)	428 893 t	9,6 %	9,5 %
Totaux 2021	4 451 572 t	100 %	100 %
Totaux 2020	4 515 881 t		
Évolution	- 1,4 %		

Plateformes de maturation de mâchefers	234 931 t
Centres de transit	1 353 465 t

Tableau 39 : Tonnages entrants sur les installations régionales de traitement et de gestion

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de centres dits « multi-filières », réalisant un traitement spécifique des OMr, notamment le centre de Fos-sur-Mer (13) et le centre du Broc (06). La prise en compte de ce type d'unité pour le calcul des indicateurs reste un axe de travail pour l'ADEME et les différents observatoires concernés sur le territoire national. Actuellement, les contraintes techniques imposent de décomposer ces installations en une somme d'unités de traitement de base (exemple pour le site de Fos-sur-Mer : 1 TMB + 1 UVE + 1 UVO).

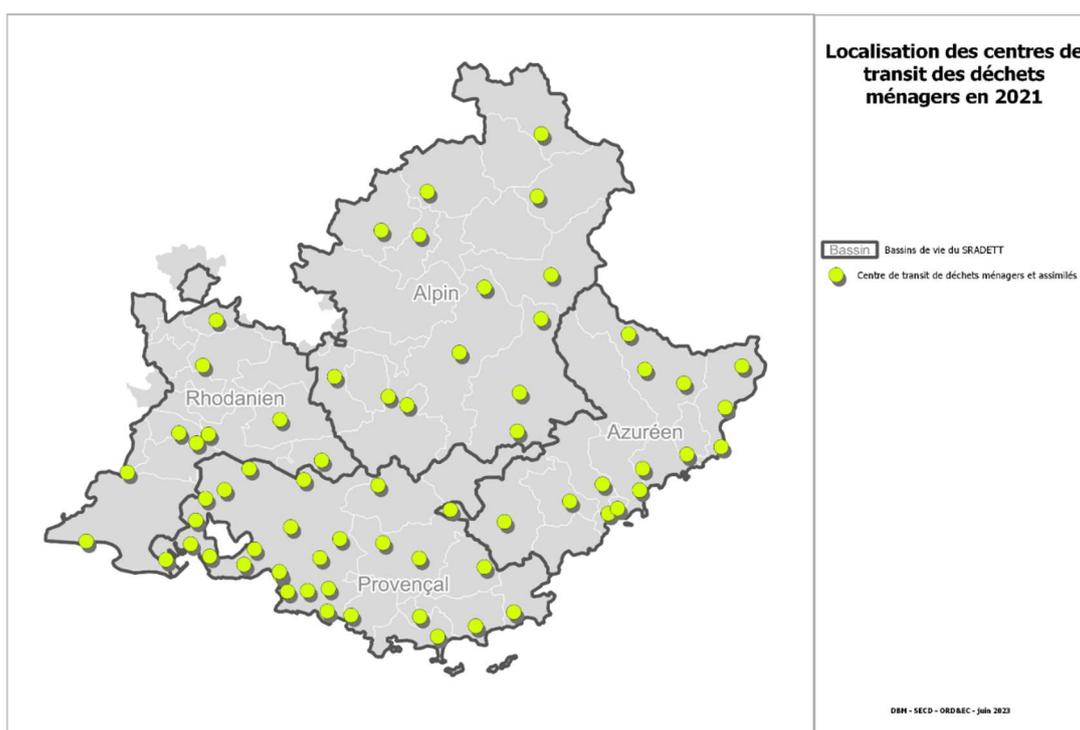
La mise en place d'une enquête annuelle par l'Observatoire a permis d'affiner la connaissance des flux entrants sur les installations de la région. S'appuyant sur sa connaissance du territoire, des acteurs et des flux de déchets, l'ORD&EC dispose d'éléments permettant notamment d'affiner les données sur l'origine départementale des flux entrants sur les installations de la région.

B. LES INSTALLATIONS DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Les cartes et graphiques suivants illustrent la localisation de ces installations, les tonnages, les types de matériaux entrants, les origines géographiques et le cas échéant les capacités autorisées.

1. Les centres de transit

En 2021, 66 centres de transit sont en activité sur le territoire régional. 63 % des ordures ménagères résiduelles collectées par les collectivités transitent par un de ces centres. 22 % des déchets issus de collectes sélectives (emballages, papiers, verre) utilisent un de ces sites (28 % hors verre).



Carte 22 : Localisation des centres de transit

Les centres de transit ont réceptionné **1 353 466 tonnes de déchets non dangereux** en 2021, dont 86 % sont des ordures ménagères résiduelles.

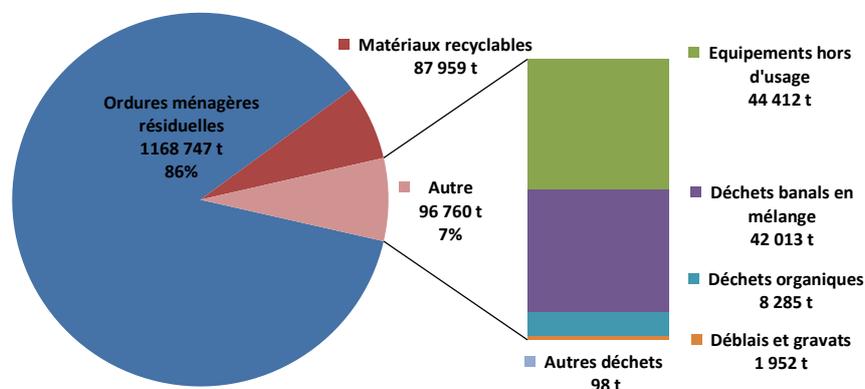


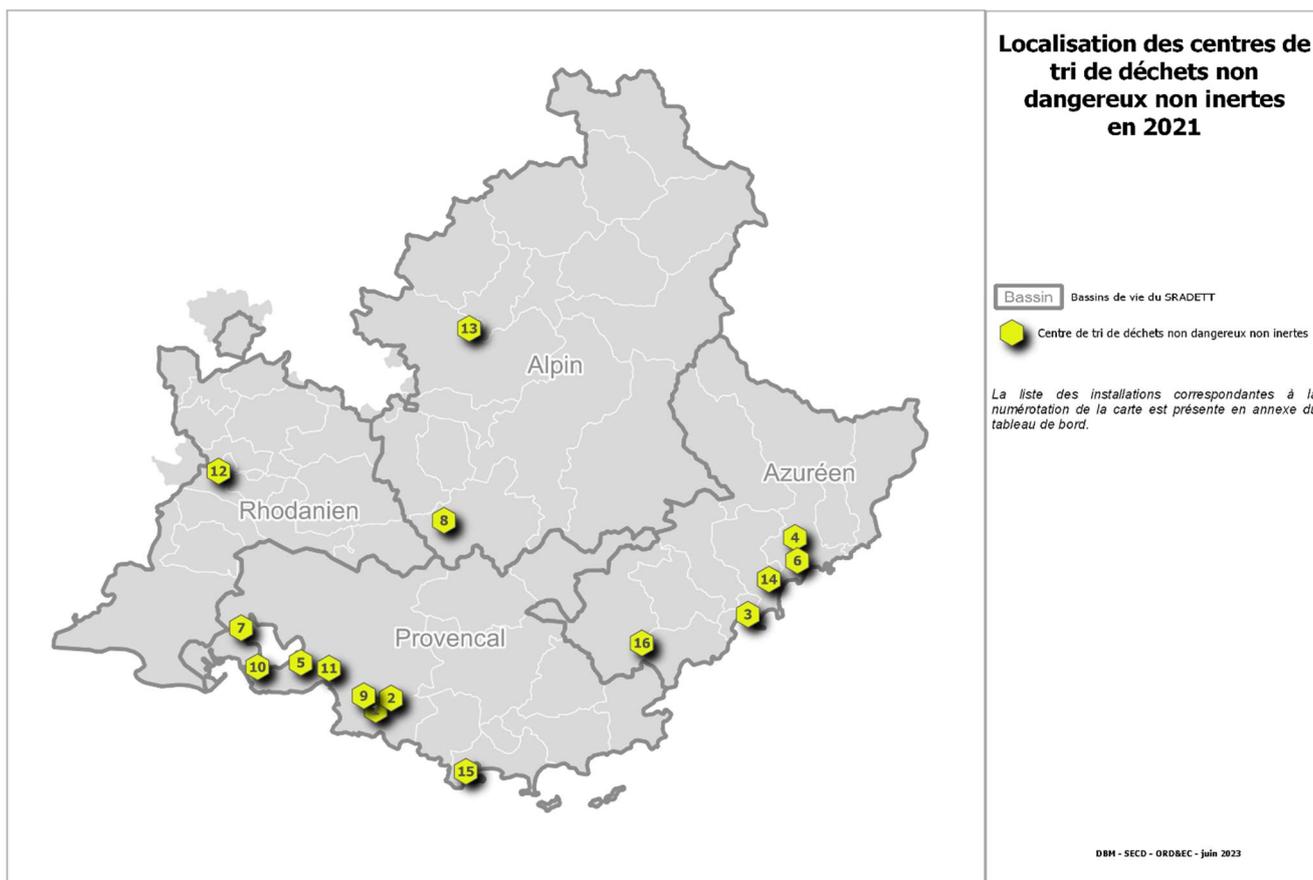
Figure 33 : Tonnages entrants sur les centres de transit par type de matériaux

Nota bene : Classification des déchets ADEME

Les centres de transit sont rarement enquêtés à l'échelle nationale. La mise en place de l'Observatoire a permis d'améliorer la connaissance de ces sites pour, à terme, être en mesure de calculer des indicateurs environnementaux (gaz à effet de serre) de la collecte et du transfert des déchets.

2. Les centres de tri des DMA et DAE (hors tri des OMr)

22 centres de tri des DMA et DAE sont opérationnels sur le territoire régional pour l'année 2021. 10 de ces installations sont destinées uniquement au tri des encombrants et déchets non dangereux des activités économiques (DAE). De plus, 8 centres sont en capacité d'accueillir des déchets inertes du BTP.



Carte 23 : Localisation des centres de tri (DMA et DAE)

Nota bene : La liste des centres de tri de la région est présentée en [annexe 1 du tableau de bord](#).

La capacité réglementaire de tri en région s'élève à 1 552 500 t/an. En 2021, ces mêmes centres de tri ont reçu un tonnage total de 874 656 t de déchets (976 260 t en 2020 et 1 227 746 t en 2019).

La capacité réglementaire autorisée des centres de tri est souvent assimilée à la capacité potentielle. Tenant compte de la surface des sites elle permet à terme, en ajoutant de nouveaux moyens techniques, de traiter davantage de tonnages et d'autres types de matériaux (déchets inertes, encombrants, etc.).

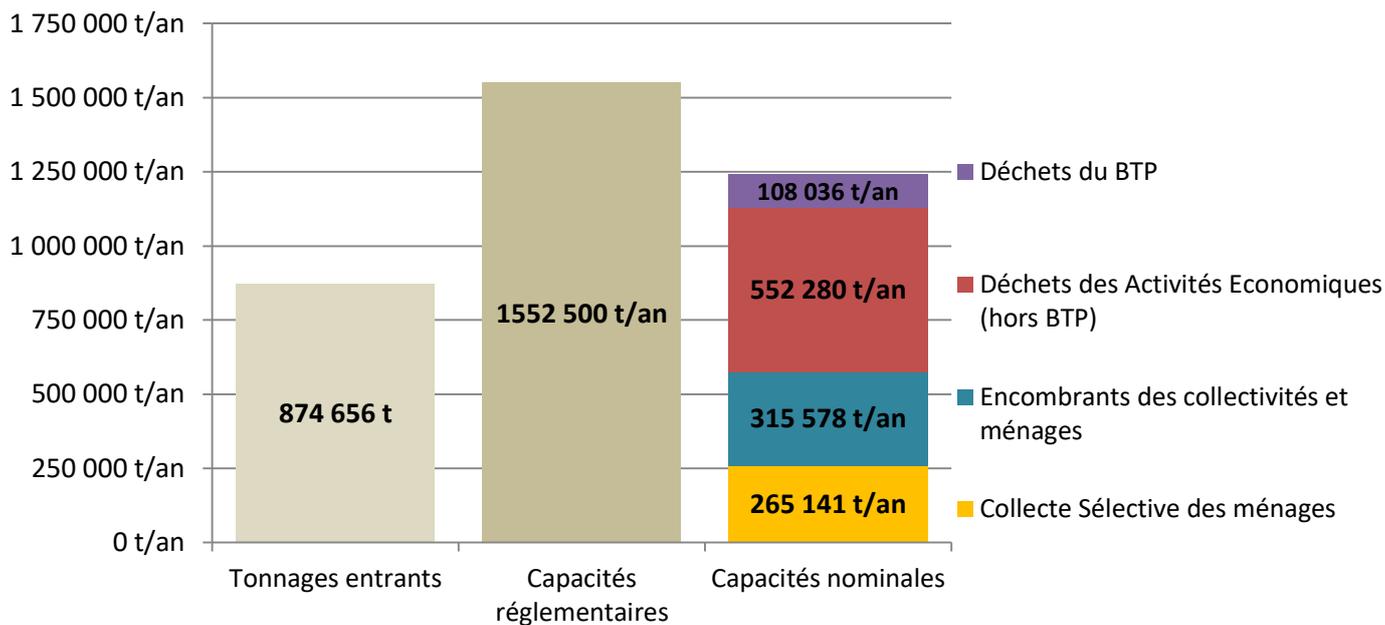


Figure 34 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de tri

Nota bene : Les capacités nominales correspondent aux capacités techniques disponibles annoncées par les exploitants.

En 2021, 43 % des déchets entrants dans les centres de tri recensés sont des déchets d'activités économiques (DAE).

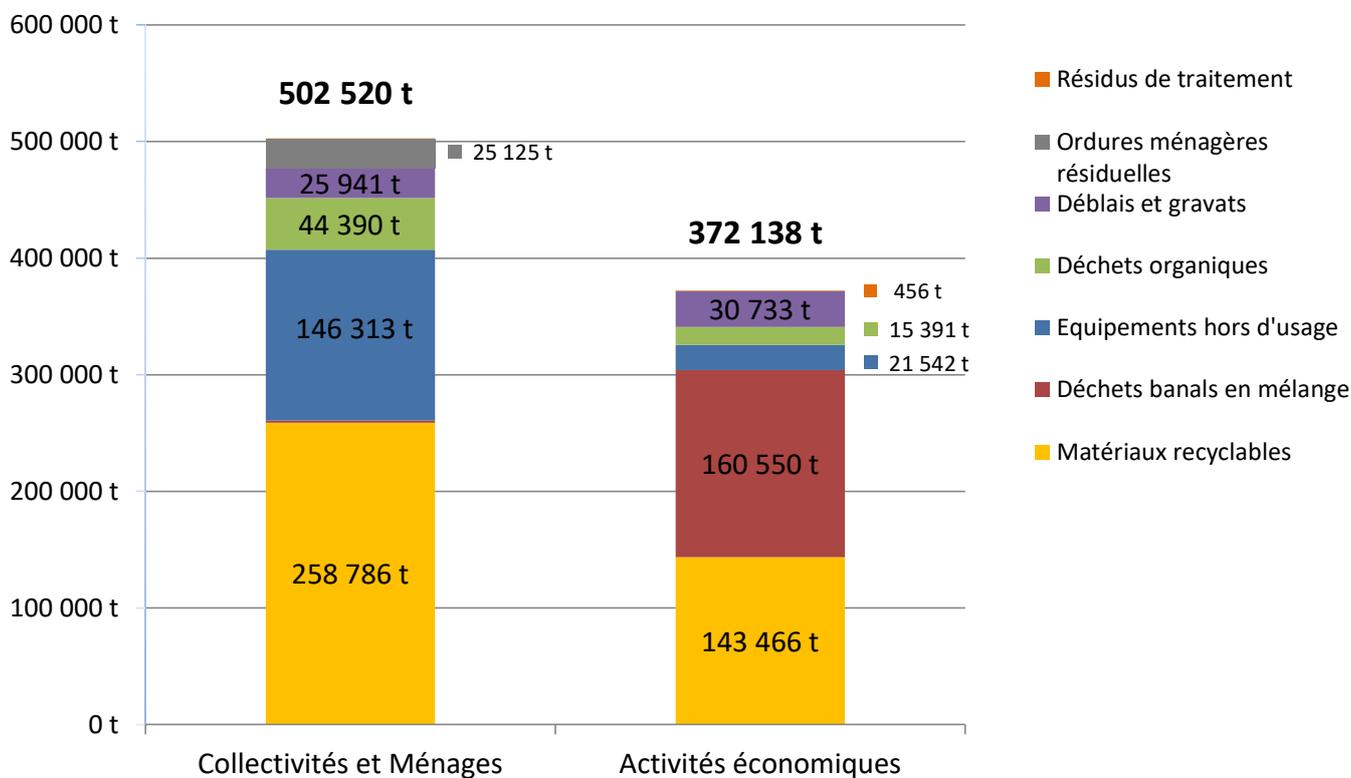


Figure 35 : Tonnages entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Les tonnages entrants en centres de tri proviennent à 99 % de la région :

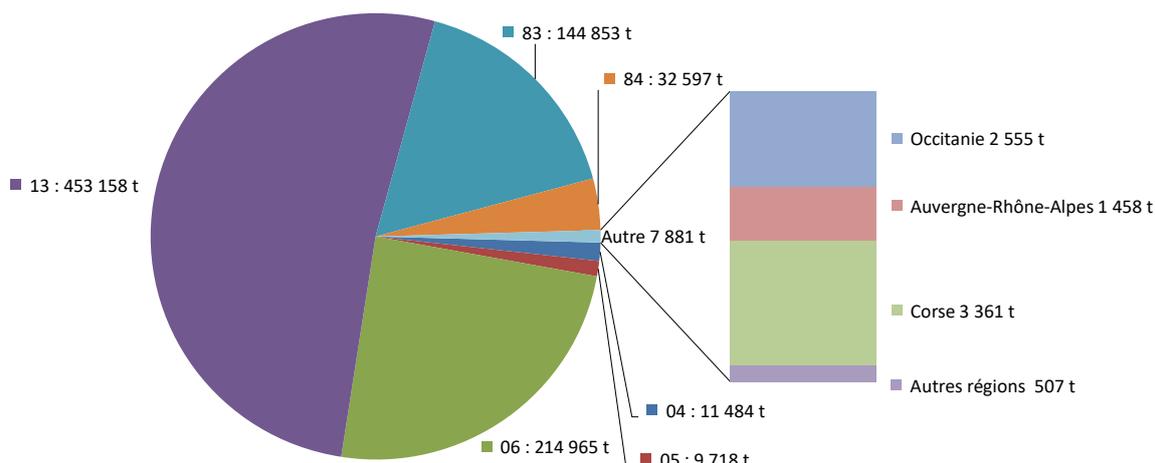


Figure 36 : Tonnages entrants sur les centres de tri par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées pour trier des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Centre de Tri de la Mure	Isère	27 748 t
Centre de Tri Nîmes Valrena	Gard	16 297 t
Centre de Tri de Lansargues Trivalo 34	Hérault	5 346 t
Centre de Tri Dib Pujaut	Gard	5 413 t
Centre de Tri de la Ricamarie	Loire	2 779 t
Centre de Tri Roussas	Drôme	2 036 t
Centre de Tri Transfert Romans-sur-isere	Drôme	586 t
Centre de Tri Transfert de Montélimar	Drôme	543 t
Centre de Tri Francin	Savoie	525 t
Centre de Tri Villy-le-pelloux	Haute-Savoie	240 t
Centre de Tri Dae Bourg-lès-valence	Drôme	72 t
Centre de Tri Fontanil-cornillon	Isère	23 t
Centre de Tri Transfert Deee Domérat	Allier	1 t
	Total	61 610 t

Tableau 40 : Centres de tri hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les centres de tri hors région sont souvent utilisés dans des logiques de proximité ou par des prestataires ayant des partenariats privilégiés. En 2021, 13 centres de tri hors région ont été utilisés.

En 2021, les données disponibles concernant la valorisation des déchets triés et les filières de traitement des refus de tri des centres de la région montrent que :

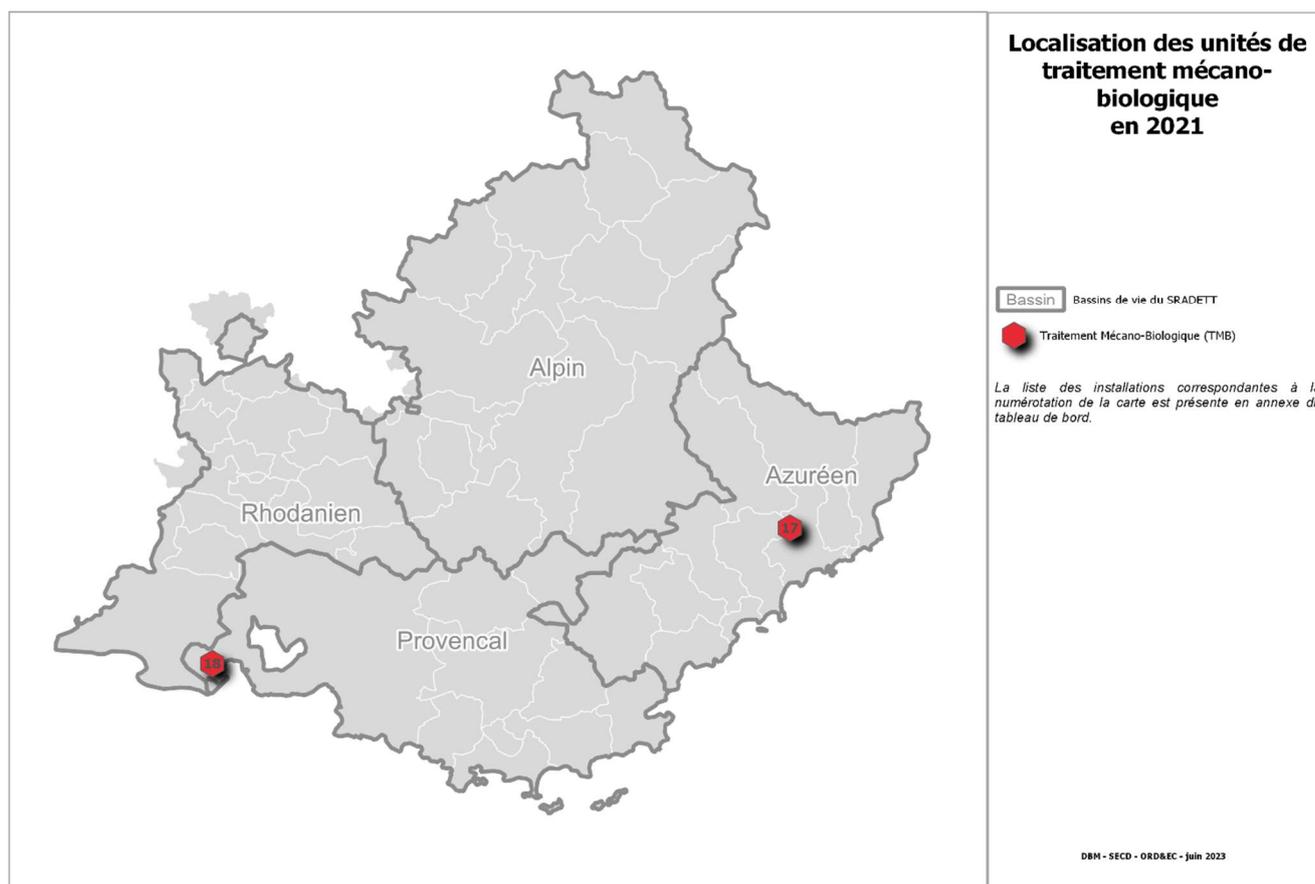
- 447 911 tonnes de matériaux recyclables ont été valorisées ;
- 57 041 tonnes de refus ont été préparées en combustibles solides de récupération (CSR) ou en déchets solides broyés (DSB) en vue d'une Co-incinération en cimenterie ;
- 242 251 tonnes de refus de tri ont été orientées vers une filière de stockage ou d'incinération ;
- 48 760 tonnes de gravats ont été orientées vers une filière de stockage ;
- 53 103 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un simple transit ou délestage vers une autre installation (centre de tri, plateforme de compostage, ISDND).

3. Les centres de tri mécano-biologique (TMB)

Certaines collectivités utilisent le procédé de tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et de biodéchets. Les 2 installations concernées sont situées sur le territoire régional. Le centre de Beaucaire (hors région) recevait avant sa fermeture en mars 2020 des OMr des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

	Département	Capacité	Tonnages issus de la région	Collectivités
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	Alpes-Maritimes	70 000 t	48 917 t	Syndicat mixte d'élimination des déchets des Alpes-Maritimes (SMED) Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	Bouches-du-Rhône	463 000 t	379 976 t	Métropole Aix-Marseille Provence
Total			428 893 t	

Tableau 41 : Centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux



Carte 24 : Localisation des centres de tri mécano-biologique (TMB)

En 2021, **429 000 tonnes d'ordures ménagères de la région ont été traitées** par ce procédé. Par la suite, plus de 64 772 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation organique dans un centre de compostage ou de méthanisation :

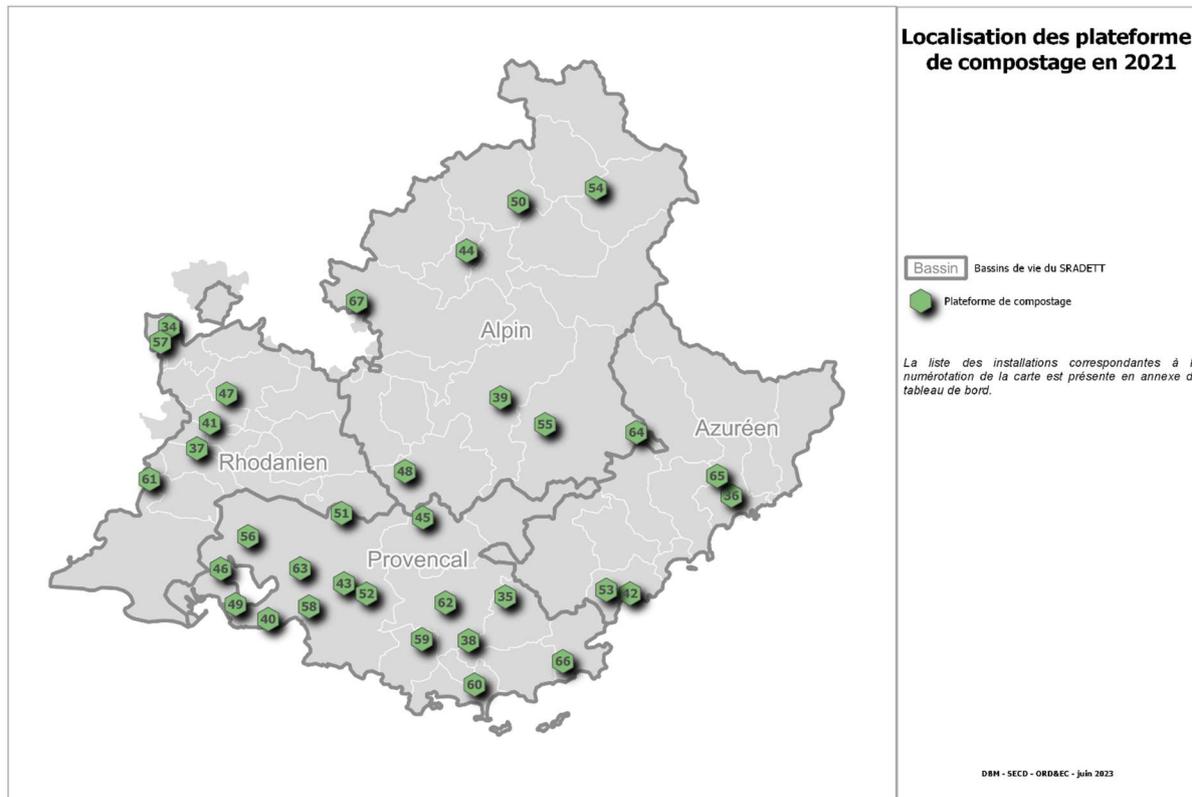
	Fraction fermentescible	Matériaux recyclables	Combustibles solides de récupération (CSR)	Refus de tri stocké	Refus de tri incinéré
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	20 167 t	885 t	7 812 t	16 493 t	3 559 t
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	44 605 t	3 565 t	0 t	1 033 t	330 552 t
Totaux	64 772 t	4 450 t	7 812 t	17 526 t	334 111 t

Tableau 42 : Flux sortants des centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux

4. Les unités de valorisation organique (UVO) ou centres de traitement biologique

34 unités de valorisation organiques sont en activités sur le territoire régional. Il convient de distinguer d'une part, 33 plateformes de compostage et d'autre part 1 unité de méthanisation-compostage (couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer).

Parmi ces unités de valorisation organique, 12 plateformes de compostage acceptent dans leur procédé des boues issues de stations de traitement des eaux usées.



Carte 25 : Localisation des unités de valorisation organique (UVO)

Nota bene : La liste des unités de valorisation organique de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

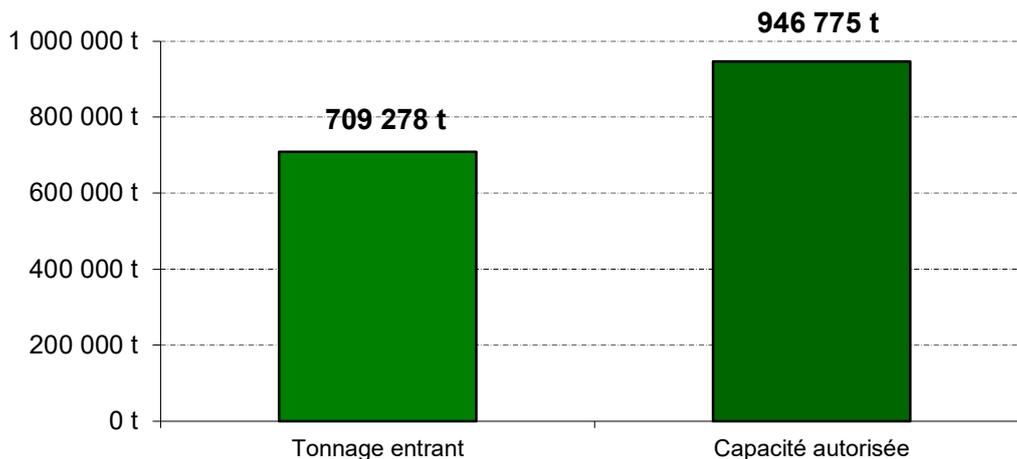


Figure 37 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de traitement biologique

Nota bene : Les plateformes de compostage comme les centres de transit sont les installations les moins bien renseignées, notamment concernant leurs capacités autorisées.

La capacité de l'unité de méthanisation-compostage de Fos-sur-Mer (111 000 t/an) est comptabilisée dans ce décompte.

En 2021, les unités de valorisation organique ont accueilli 709 278 tonnes de déchets. 9 % de ces déchets entrants sont des déchets d'activités économiques (DAE).

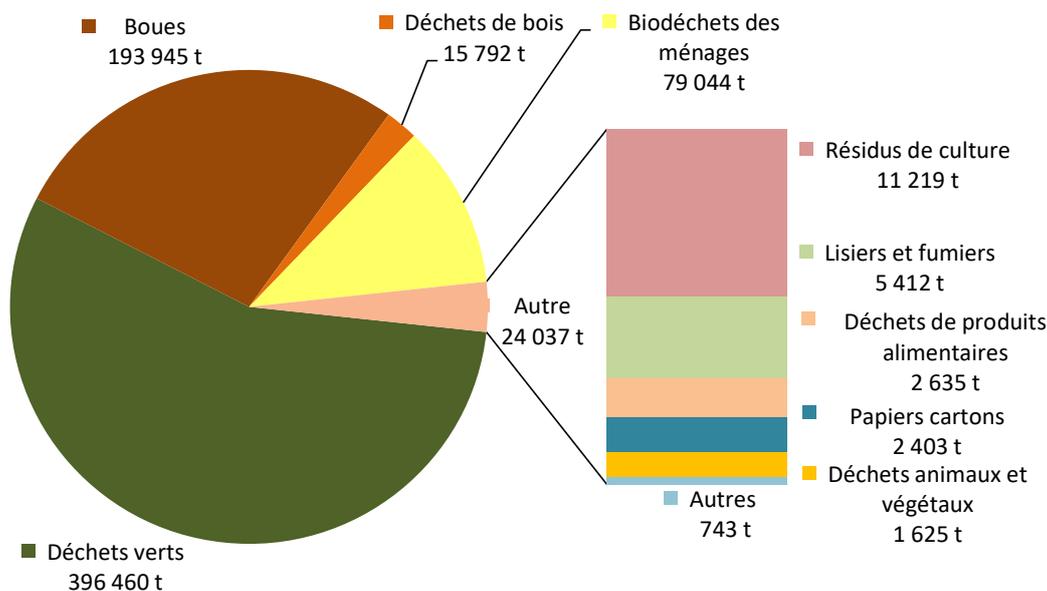


Figure 38 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par type de matériaux

Les déchets verts représentent 56 % des tonnages entrants et les boues de station d'épuration 27 %.

La catégorie « Biodéchets des ménages » comprend d'une part 64 772 tonnes de FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères) issues des centres de tri mécano-biologique du Broc et de Fos-sur-Mer et traitées sur leurs unités de valorisation organique ; et d'autre part **703 tonnes de biodéchets triés à la source par les ménages et 7 885 tonnes de déchets alimentaires des collectivités.**

Les tonnages entrants sur les plateformes de compostage proviennent à 90 % de la région.

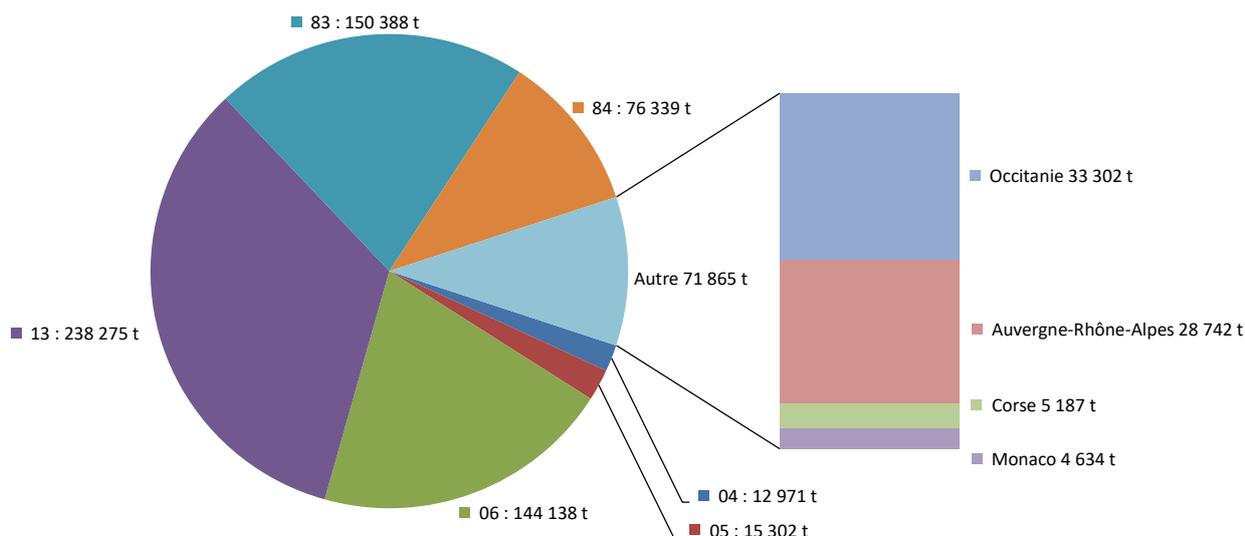


Figure 39 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les centres de traitement biologique hors région ayant traité des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Plateforme de Compostage Monsols	Rhône	11 016 t
Plateforme de Compostage Bellegarde	Gard	6 593 t
Plateforme de Compostage Saint-barthelemy	Isère	6 067 t
Plateforme de Compostage de la Côte-saint-andré	Isère	5 641 t
Plateforme de Compostage Sillans	Isère	5 582 t
Plateforme Compostage Confluence Amendements les Garennes	Isère	4 541 t
Plateforme de Compostage Ambronay - Terre Monnet	Ain	4 073 t
Plateforme de Compostage Chaumont (1)	Haute-Marne	1 695 t
Plateforme de Broyage Compostage Pont-de-l'isere	Drôme	1 505 t
Plateforme de Compostage Anthon - Grandes Forêts	Isère	1 377 t
Plateforme de Compostage de Allériot	Saône-et-Loire	15 t
Total		48 105 t

Tableau 43 : Centres de traitement biologique hors région recevant des DMA régionaux

En 2021, les données disponibles sur les unités de valorisation organique de la région montrent que :

- 234 325 tonnes de compost ont été valorisées ;
- 5 513 tonnes de refus de compostage, refus de tri et compost non valorisables ont été réorientées vers une filière de stockage ;
- 20 302 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation énergétique (Co-incinération en chaufferie bois-énergie et cimenterie) ;
- 160 875 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation organique (épandage, Co-compostage de boue, méthanisation) ;
- 19 711 MWh thermiques et électriques ont été produits et valorisés sur l'UVO de Fos-sur-Mer.

Le tableau suivant présente le détail des quantités et filières de destination des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique :

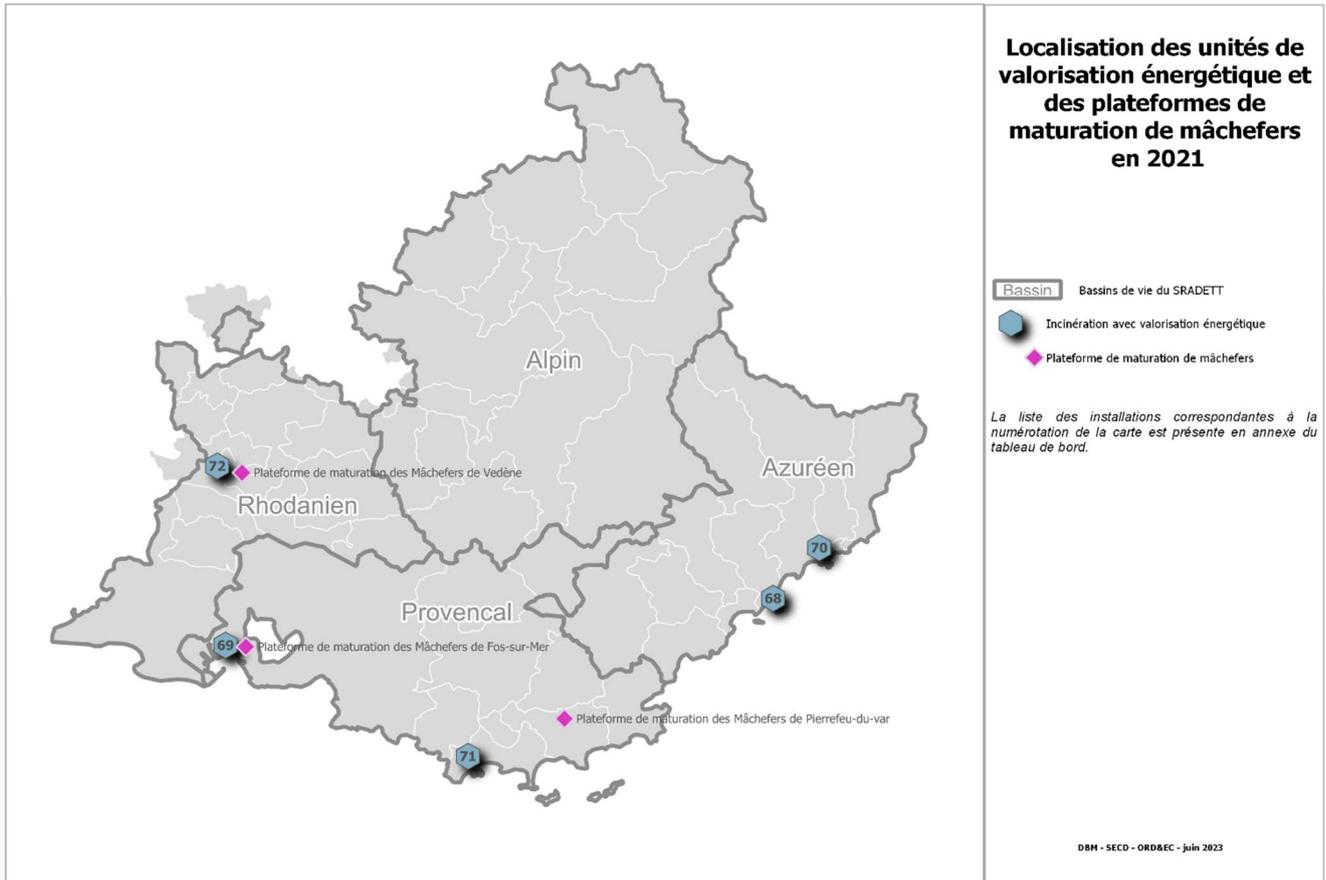
Produits et déchets sortants	Filières de valorisation ou de traitement					Totaux
	Valorisation organique, épandage, co-compostage	Valorisation matière, recyclage	Préparation en vue d'une valorisation énergétique (chaufferie bois-énergie et cimenterie)	Incinération en UVE	Stockage en ISDND	
Composts produits	234 325 t	2 223 t				236 548 t
Broyat de déchets verts	136 426 t	13 905 t	18 197 t			168 528 t
Refus de compostage	400 t	2 250 t	2 105 t	22 t	5 513 t	10 290 t
Metaux		43 t				43 t
Bois	5 029 t	599 t				5 628 t
Totaux	371 151 t	18 421 t	20 302 t	22 t	5 513 t	

Tableau 44 : Destinations des produits et déchets sortants des UVO

5. Les unités de valorisation énergétique (UVE) et les plateformes de maturation des mâchefers

5 unités de valorisation énergétique (UVE) sont opérationnelles en région. Ces unités peuvent recevoir pour 3 d'entre elles des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et certaines accueillent également des boues de station de traitement des eaux urbaines.

4 plateformes destinées à la maturation des mâchefers produits par les unités de valorisation énergétique sont présentes sur le territoire régional (l'une d'elle est intégrée au site de l'UVE de Fos-sur-Mer). En 2020, une nouvelle installation de maturation des mâchefers a démarré son activité sur la commune de Fos-sur-Mer.



Carte 26 : Localisation des unités de valorisation énergétique (UVE) et des plateformes de maturation des mâchefers

Nota bene : La liste des unités de valorisation énergétique de la région est présentée en [annexe 1 du tableau de bord](#).

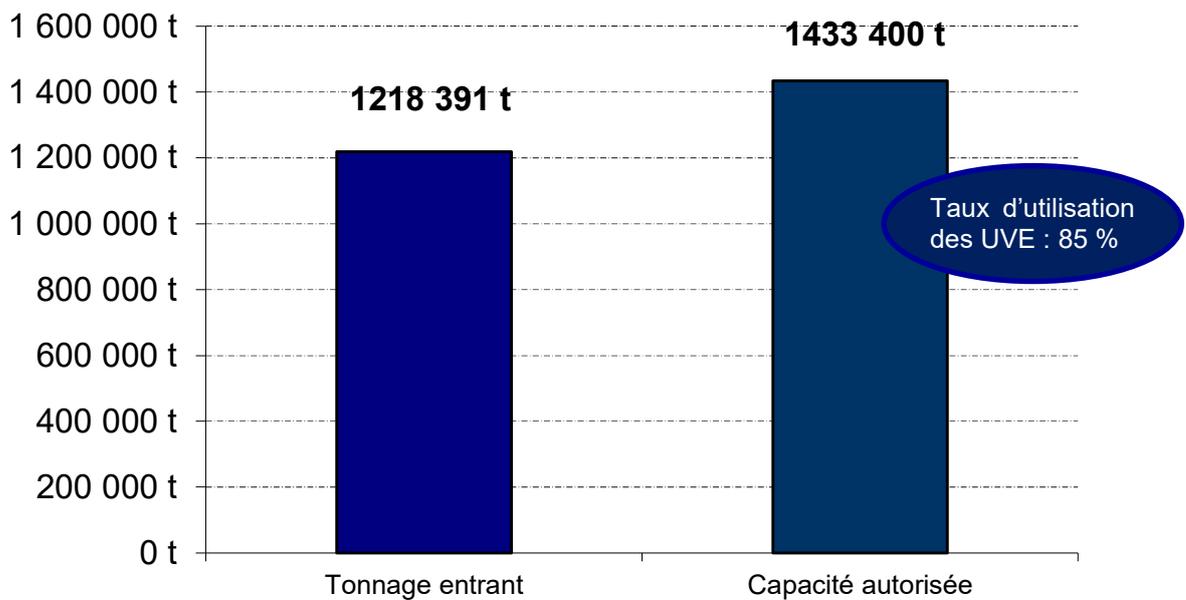


Figure 40 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les UVE

En 2021, les UVE de la région ont traité un total de 1 218 391 tonnes dont 92 % sont des ordures ménagères résiduelles (OMr). Les tonnages de déchets non dangereux en mélanges produits par les activités économiques représentent 4 % des déchets entrants.

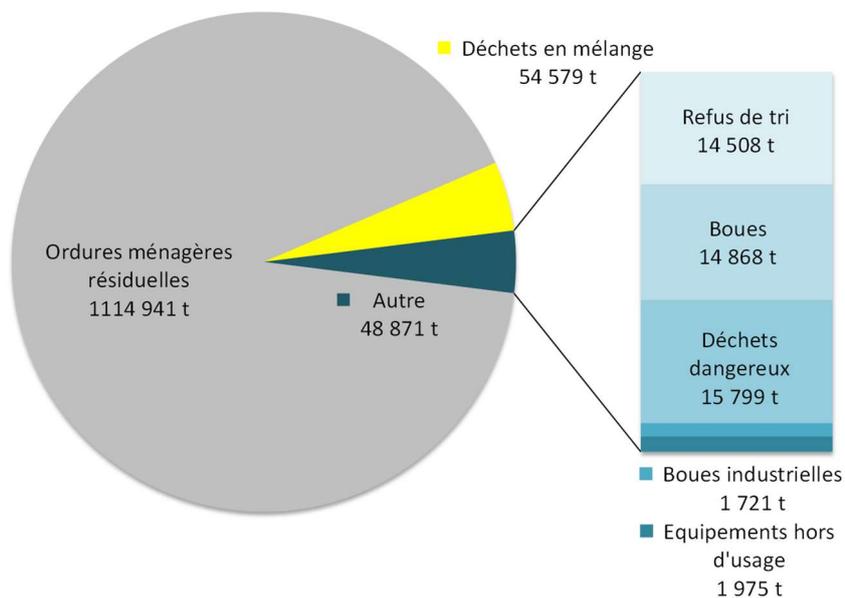


Figure 41 : Tonnages entrants sur les UVE par type de matériaux

Les tonnages entrants en unité de valorisation énergétique proviennent à 99 % de la région.

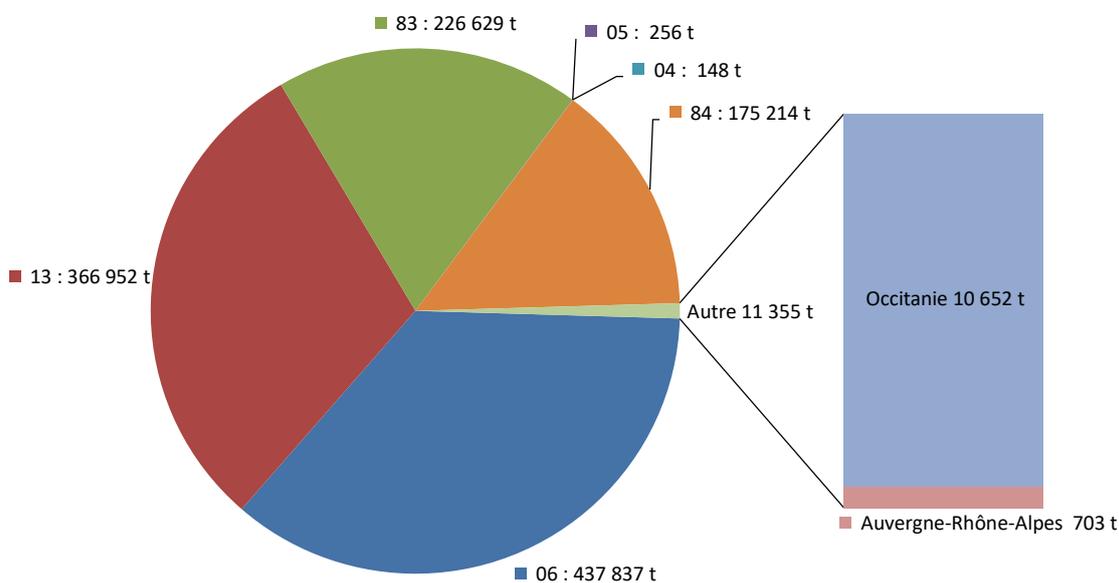


Figure 42 : Tonnages entrants sur les UVE par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région connues ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Type de déchets	Tonnages connus issus de la région
CVE SMA (Monaco)	Monaco	DND	18 066 t
UVE de Saint Jean de Folleville	Seine-Maritime	DND	972 t
UVE de Calce - Cydel	Pyrénées-Orientales	DND	423 t
UVE de Trédi - Salaise-sur-Sanne	Isère	DND	232 t
UVE de Nîmes - Evolia	Gard	DND	319 t
UVE de Trédi - Salaise-sur-Sanne	Isère	DD	7 026 t
UVE de Nîmes - Evolia	Gard	DD	200 t
UVE de Calce - Cydel	Pyrénées-Orientales	DD	19 t
Total			27 257 t

Tableau 45 : UVE hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 278 291 tonnes de mâchefers ont été produites ;
- 22 751 tonnes de métaux (UVE et plates-formes de maturation) ont été recyclées ;
- 39 287 tonnes de REFION ont été traitées ;
- 995 237 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

Le traitement des mâchefers :

Le traitement des 278 292 tonnes de mâchefers, produites par les unités de valorisation énergétique implantées en région, est organisé de la façon suivante :

Les deux plateformes de maturation des mâchefers de Vedène (84) et Pierrefeu-du-Var (83), ont traité 168 580 tonnes de mâchefers en provenance de l'UVE d'Avignon (44 854 t), l'UVE de Toulon (56 097 t), l'UVE de Nice (34 076 t), l'UVE d'Antibes (2 342 t) ainsi que des UVE hors région de Lunel (34) et de Nîmes (30) respectivement pour 28 173 tonnes et 2 951 tonnes.

Le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer possède sa propre plateforme de maturation, 75 145 tonnes de mâchefers ont été traitées sur son site.

Les mâchefers restants produits par les UVE de Nice et Antibes (06) représentent 66 351 tonnes (mâchefers bruts). Les années précédentes, ces mâchefers étaient en grande majorité enfouis sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de la région. Depuis 2019, l'intégralité de ces mâchefers est traitée sur une plateforme de maturation de mâchefers.

La plateforme exploitée par la société Mat'ild à Fos-sur-Mer, opérationnelle depuis 2020, a permis en 2021 la maturation des mâchefers de Nice et Antibes à hauteur de 31 746 t et 34 605 t.

Les 4 plateformes de maturation des mâchefers de la région ont traité un total de 310 076 tonnes de mâchefers, pour l'année 2021. D'autre part, elles ont permis la valorisation en technique routière de 247 575 tonnes de matières premières secondaires (dont 79 % ont été utilisés sur des chantiers de la région).

La co-incinération en cimenteries :

En 2021, la région compte également 3 cimenteries utilisant des déchets comme ressources secondaires. Ces installations sont autorisées pour effectuer de la co-incinération (valorisation énergétique). Elles peuvent accueillir selon leur arrêté préfectoral les déchets suivants : résidus de broyage, combustibles solides de récupération (CSR) ou déchets solides broyés (DSB), pneumatiques hors d'usage, boues de stations d'épuration industrielles et urbaines, farines animales, déchets de bois, grignons d'olives, papiers-cartons. Il s'agit des installations suivantes :

- L'usine Lafarge Ciments à Contes (06), autorisée à 40 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Grave de Peille, exploitée par Vicat à Blausasc (06) et autorisée à 20 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Malle exploitée par Lafarge Ciment à Bouc-Bel-Air (13), autorisée à 50 000 t/an (co-incinération).

En 2021, les 3 cimenteries du territoire régional ont co-incinéré 61 176 tonnes de déchets provenant de la région. 41 % de ces déchets sont des combustibles solides de récupération (CSR) ou des déchets solides broyés (DSB).

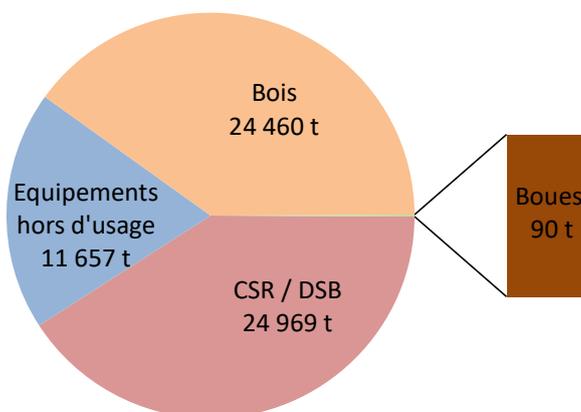


Figure 43 : Tonnages de déchets co-incinérés en cimenteries

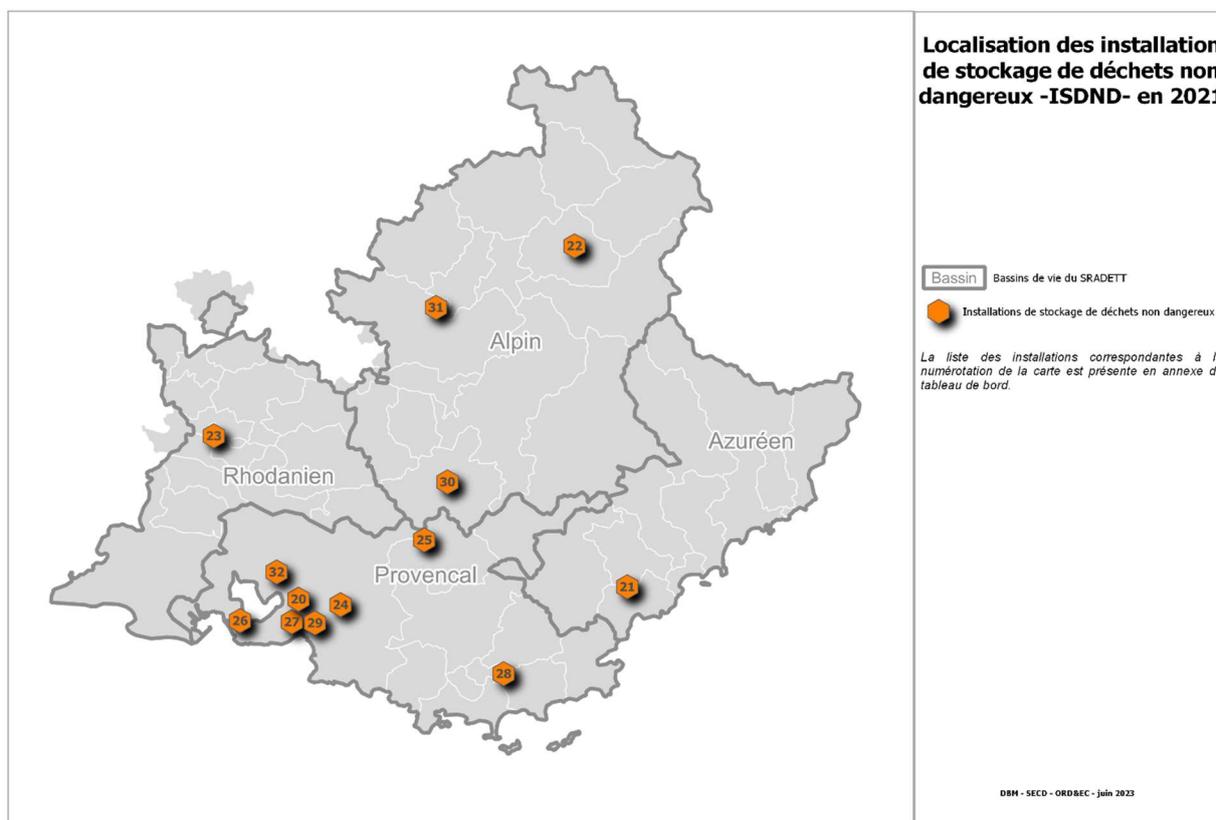
Le tableau ci-après affiche les cimenteries hors région connues, ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région	Dont CSR	Dont pneumatiques hors d'usage	Dont déchets de bois	Dont déchets boues
Co Incinération - Filières espagnoles	-	17 790 t	17 790 t			
Co Incinération en Cimenterie CALCIA de Beaucaire	Gard	31 540 t	23 040 t	7 400 t		1 100 t
Co Incinération en Cimenterie Lafarge de Port-la-Nouvelle	Aude	19 320 t	19 320 t			
Co Incinération en Cimenterie Lafarge du Teil	Ardèche	56 t		56 t		
Co Incinération en Cimenterie de Créchy	Allier	79 t			57 t	22 t

Tableau 46 : Cimenteries hors région réceptionnant des déchets régionaux

6. Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

En 2021, 12 ISDND régionales ont réceptionné 1 220 353 tonnes de déchets non dangereux (DND).



Carte 27 : Localisation des ISDND

Nota bene : La liste des ISDND de la région est présentée en [ANNEXE 1](#).

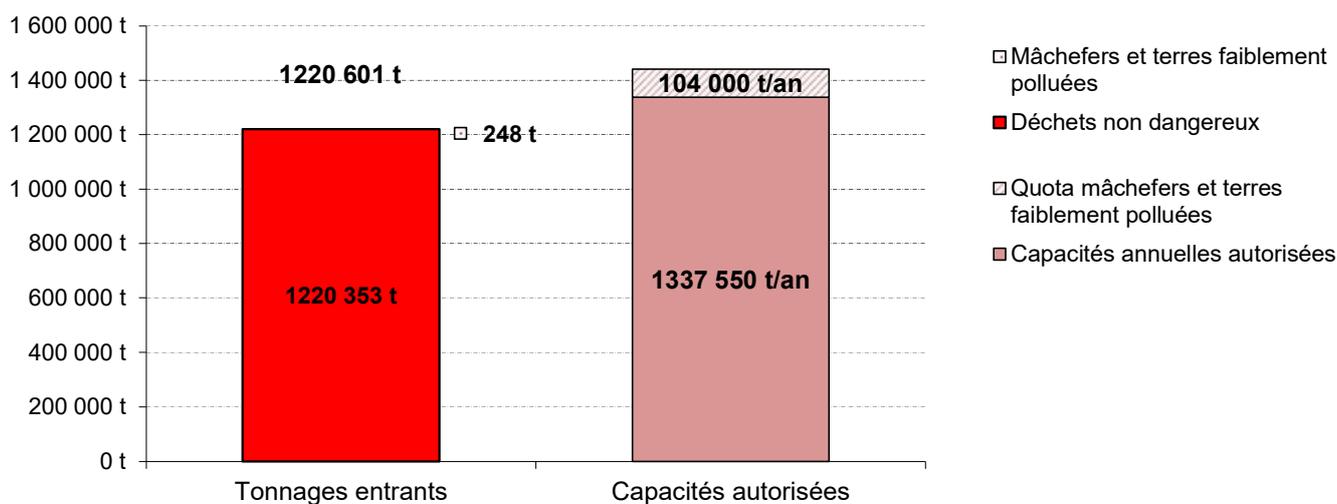


Figure 44 : Capacités annuelles autorisées et tonnages entrants dans les ISDND

Nota bene : Le calcul des capacités annuelles autorisées intègre les ouvertures ou fermetures de site en cours d'année (prorata temporis).

Le tableau suivant présente les ISDND de la région, et notamment leur capacité réglementaire et leur date de fin d'autorisation prévisionnelle (en 2021) :

Dpt	ISDND	Exploitant	Date Arrêté Préfectoral	Capacités autorisées en 2021	Capacités supplémentaires en 2021	Tonnages entrants 2021	Date de fin d'autorisation ou d'exploitation
04	Valensole	Csdu 04	18/04/2006 (01/03/2022)	65 000 t/an – 100 000 t/an max (74 850 t/an en 2022 dégressives jusqu'à 41 500 t/an en 2026)		72 374 t	31/12/2040
05	Embrun	Smictom Embrunais	05/02/2013	8 550 t/an		73 095 t	10/01/2029
05	Ventavon	Alpes Assainissement	27/12/2002 (22/01/2021)	81 000 t/an (Dégressives jusqu'à 55 000 t/an en 2026)		5 346 t	31/12/2026
13	Gardanne	Semag	31/08/2011	53 000 t/an		49 026 t	17/09/2028
13	Martigues	Métropole Aix Marseille Provence	09/02/2009	70 000 t/an		246 613 t	09/02/2034
13	La Fare-les-Oliviers	Sma Vautubière Sas	19/04/2006	160 000 t/an		52 246 t	19/09/2022
13	Aix-en-Provence	Delta Déchets	08/07/2010 (APC 05/12/2022)	180 000 t/an		153 621 t	31/07/2038
13	Les Pennes-Mirabeau (Jas de Rhodes)	Suez Rv Méditerranée	26/05/2023	175 000 t/an (125 000 t/an à partir de 2023 et 100 000 t/an en 2025)	84 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées : matériaux d'exploitation, 60 000 t/an en 2023 et 48 000 t/an en 2025)	76 200 t	31/07/2030
13	Septèmes-les-Vallons	Valsud (veolia Propreté)	03/11/2011 (APC 30/03/2023)	250 000 t/an (187 500 t/an en 2022)		143 969 t	31/12/2031
83	Pierrefeu-du-Var	Azur Valorisation	21/10/2019	135 000 t/an (100 000 t/an à partir de 2025)		181 744 t	31/12/2037
83	Bagnols-en-Forêt (Les Lauriers)	SMIDDEV	29/06/2018	80 000 t/an		77 822 t	28/06/2023
84	Entraigues	Suez Rv Méditerranée	29/06/2016 (APC 30/07/2019)	80 000 t/an	20 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées)	88 297 t	29/06/2034

Tableau 47 : Capacités autorisées et dates prévisionnelles de fermeture des ISDND régionales

Nota bene 1 : Informations transmises par les exploitants en 2022 (arrêtés préfectoraux - AP).

Nota bene 2 : Les sites de Ginasservis et de Bagnols-en-Forêt - Vallon des pins ont démarré leur exploitation le 11/04/2022 et le 02/05/2022. Le site de LA-FARE-LES-OLIVIERS a cessé son exploitation le 31/10/2022. Les sites de VENTAVON et de VALENSOLE ont obtenu de nouveaux AP pour la poursuite de leur exploitation le 22/01/2021 et le 01/03/2022.

Nota bene 3 : L'évolution des capacités de stockage en fonction des AP et projets déposés est décrite au [Chapitre VIII - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets \(Section B.\)](#)

En 2021, 53 % des tonnages de déchets stockés sont des ordures ménagères résiduelles. On compte 336 431 tonnes provenant des activités économiques (soit 30 % des tonnages enfouis). Les déchets stockés sur ces sites contiennent encore une part de matériaux recyclables qu'il n'est pas toujours possible de quantifier avec exactitude.

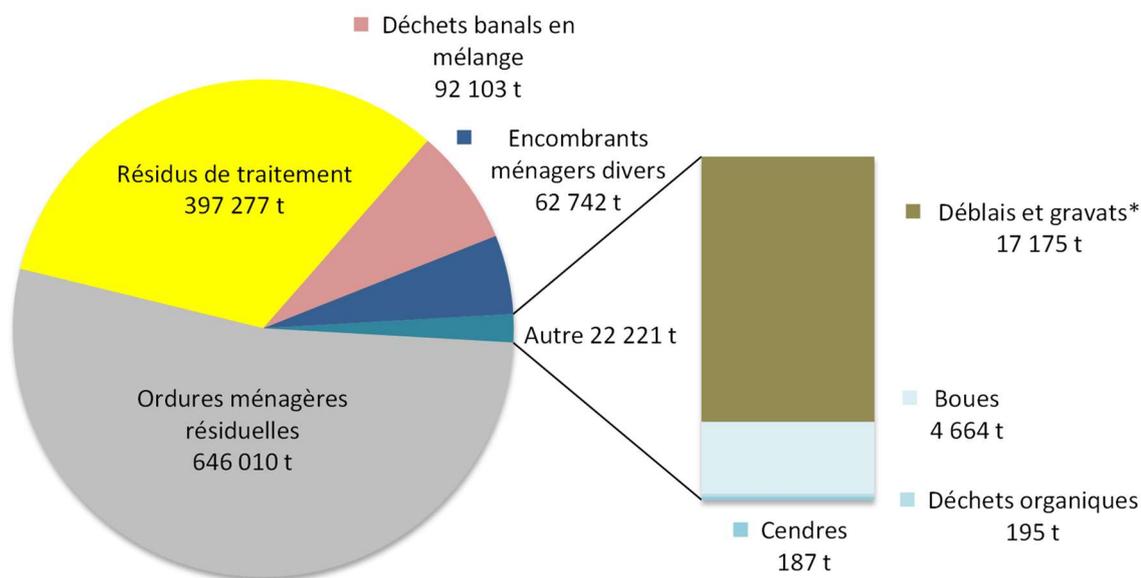


Figure 45 : Tonnages entrants sur les ISDND par type de matériaux

Nota bene : la catégorie « Déblais et gravats » comprend des déchets inertes pollués en mélange avec des déchets non dangereux ainsi que des déchets de sous-produits d'assainissement (déchets de dessablage et de dégrillage).

La part des déchets stockés, originaires de la région, représente 99,98 % des déchets entrants en ISDND.

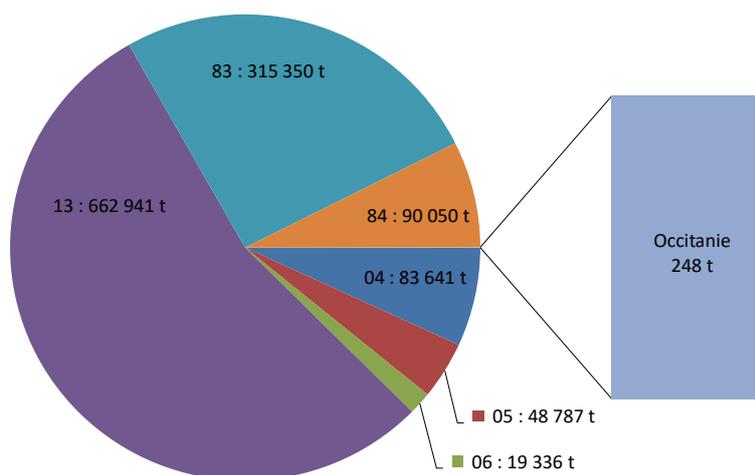


Figure 46 : Tonnages entrants sur les ISDND par origine géographique

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 295 618 m³ de lixiviats produits ont été traités,
- 134 756 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

ISDND	Lixiviats produits	Mode de traitement	Destination des lixiviats	Biogaz torché	Biogaz Valorisé	PCI du biogaz valorisé	MWh électrique	MWh thermique
Isdnd Valensole	15 000 m3	Procédé membranaire de concentration	Procédé membranaire de concentration	04	-	3 500 000 m3	-	4 020 MWh
Isdnd Ventavon	37 775 m3	Biologique / Evaporation	Evaporation	Sur site	-	6 491 367 m3	9.00	8 027 MWh
Isdnd Embrun	7 619 m3	Biologique	STEP	Gap - 05	754 482 m3	-	-	-
Isdnd Pennes-mirabeau (jas de Rhodes)	8 354 m3	Biologique	STEP	Cavaillon Montélimar - 84	191 209 m3	5 533 627 m3	-	9 916 MWh
Isdnd Martigues	15 000 m3	Biologique	STEP	Martigues - 13	1 304 088 m3	-	-	-
Isdnd Aix-en-provence	41 557 m3	Physico-chimique / Biologique	STEP	Aix la pioline - 13	340 861 m3	10 595 081 m3	5.00	18 225 MWh
Isdnd La Fare les Oliviers	3 647 m3	Evaporation	Evaporation	Sur site	-	-	9.00	5 340 MWh
Isdnd Septemes-les-vallons	16 472 m3	Evaporation / Recirculation	Evaporation / Recirculation	Sur site	17 936 m3	9 488 193 m3	4.00	15 286 MWh
Isdnd Gardanne	3 592 m3	Biologique	STEP	Gardanne - 13	-	2 678 131 m3	9.00	3 331 MWh
Isdnd Bagnols-en-foret	43 792 m3	Evaporation / Physico-chimique	Procédé membranaire de concentration	Fos-sur-Mer - 13	87 802 m3	526 216 m3	3.00	-
Isdnd Pierrefeu du Var	95 819 m3	Procédé membranaire de concentration	Procédé membranaire de concentration	Sur site	4 034 m3	1 568 555 m3	4,00 kWh/m3	-
Isdnd Entraigues	6 991 m3	Biologique	STEP	Cavaillon Montélimar Pierrelatte Courthézon - 84	108 917 m3	3 450 984 m3	2.00	7 355 MWh

Tableau 48 : Production, destination des lixiviats et valorisation du biogaz des ISDND

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées par les acteurs publics régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Isdnd de Bellegarde	Gard	43 075 t
Isdnd Roussas	Drôme	31 246 t
Isdnd de Donzere	Drôme	9 306 t
Isdnd Isles-les-meldeuses	Seine-et-Marne	3 667 t
Isdnd Maillet	Allier	2 813 t
Isdnd de Lannemezan	Hautes-Pyrénées	19 t
Total		90 126 t

Tableau 49 : ISDND hors région réceptionnant des déchets régionaux

La diminution des tonnages de déchets stockés en ISDND constatée entre 2015 et 2020 représente une baisse de 33 %. En 2021, les tonnages stockés sur le territoire repartent à la hausse avec près de 100 000 tonnes de plus que pour l'année 2020 (+9%). Cette augmentation concerne le flux de déchets d'ordures ménagères résiduelles (+60 000 t) ainsi que les résidus de traitement (+40 000 t).

Depuis 2015, la diminution des flux d'encombrants et de déchets résiduels d'activités économiques stockés (- 123 000 t et - 190 000 t en 7 ans) est compensée par un tonnage de refus de tri stockés en très forte hausse (+ 193 000 t en 7 ans).

Plus de 90 000 tonnes de DND ont été stockées hors région et parallèlement 248 tonnes ont été importées de régions limitrophes.

C. LES INSTALLATIONS RECEPTIONNANT DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES NON COLLECTES PAR LE SERVICE PUBLIC (DAE)

Les données présentées dans ce chapitre concernent uniquement les DAE entrants sur les installations de traitement recensées par l'ORD&EC. L'étude du gisement et du traitement de l'ensemble des DAE produits sur la région est présentée au Chapitre IV - Les déchets d'activités économiques (DAE).

845 288 tonnes de déchets des activités économiques ont été traitées sur les installations enquêtées par l'Observatoire (hors transit et TMB), soit 21 % des tonnages reçus. Les graphiques et tableaux ci-dessous illustrent le tonnage de ceux-ci pour chaque type d'unité de gestion à l'échelle régionale :

Type d'installation	Tonnages entrants	Tonnages de DAE 2021	Part de DAE 2021	Tonnages de DAE 2020	Part de DAE 2020	Évolution des tonnages
Centres de tri	874 656 t	371 536 t	42 %	455 464 t	47 %	-18 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 220 354 t	336 431 t	28 %	334 528 t	30 %	1 %
Unités de valorisation organique (UVO)	1 218 391 t	72 099 t	6 %	115 124 t	17 %	-17 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	709 278 t	65 222 t	9 %	86 989 t	7 %	-43 %
Sous-totaux	4 022 679 t	845 288 t	21 %	992 105 t	24 %	- 15 %
Centres de transit	1 353 465 t	42 104 t	3 %	19 529 t	1 %	116 %
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	428 893 t	-	-	-	-	
Totaux 2021	5 805 037 t	887 392 t	15 %			- 14 %
Totaux 2020	5 867 366 t			1 011 634 t	17 %	

Tableau 50 : Tonnages de DAE réceptionnés sur les installations

Les DAE traités sur les mêmes sites de gestion que les DMA sont en grande majorité des déchets en mélange issus d'entreprises régionales. Entre 2020 et 2021, **les tonnages de DAE entrants sur les UVE diminuent de - 43 % tandis que les tonnages de DAE entrants sur les ISDND augmente légèrement de + 1 %.**

Sur les centres de tri et les unités de valorisation organique, les DAE affichent respectivement un recul de 18 % et 17 % par rapport à l'année précédente.

Depuis l'année 2016, le tonnage de déchets d'activités économiques (DAE) envoyé en centre de tri dépasse le tonnage de DAE envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux.

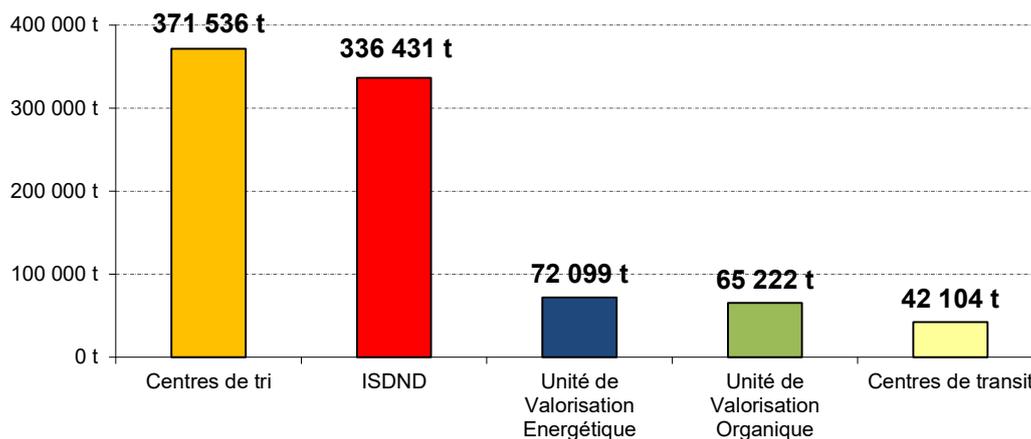
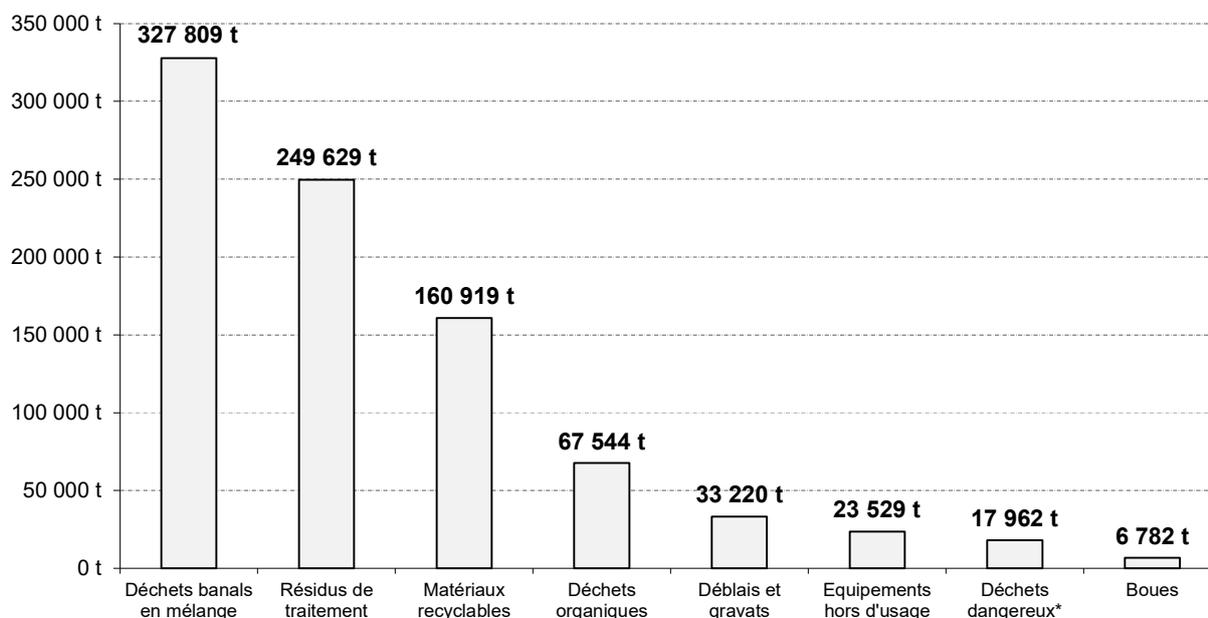


Figure 47 : Tonnages de DAE entrants par type d'installation

Les DAE identifiés dans les installations de traitement régionales sont des déchets banals en mélange pour 37 % du flux entrants.



* Le regroupement « Déchets dangereux » comprend les déchets amiantés, les terres faiblement polluées et les boues industrielles

Figure 48 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par type de matériaux

Les déchets d'activités économiques (DAE) traités sur les installations de traitement recensées proviennent à 98 % de la région et à 74 % des deux départements Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes.

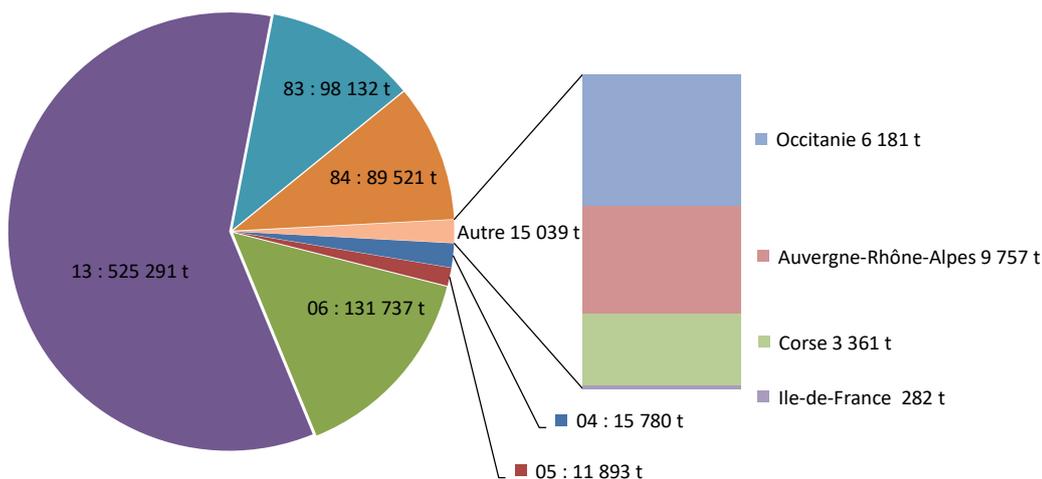
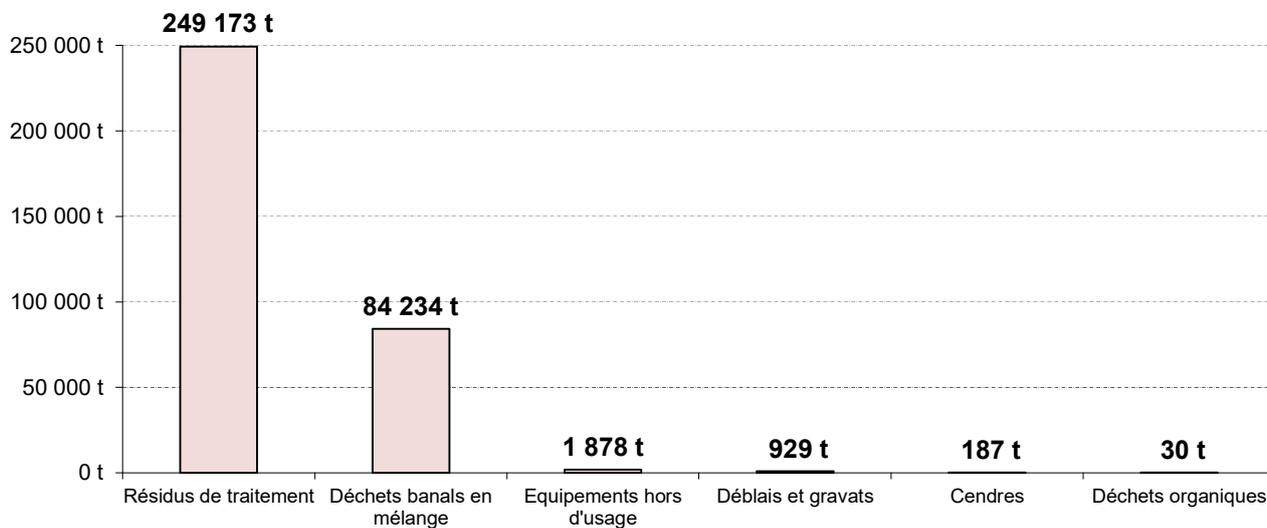


Figure 49 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par origine géographique

Pour chaque typologie d'installation de traitement, les figures suivantes donnent le détail par type de déchets d'activités économiques (DAE) entrants :

➤ Les ISDND ont reçu un total de 336 431 tonnes de DAE (334 528 t en 2020) :



* Le regroupement « Résidus de traitement » comprend refus de tri DAE, résidus de broyage de véhicule et autres résidus du traitement des déchets

Figure 50 : Tonnages de DAE entrants sur les ISDND par type de matériaux

- Les unités de valorisation énergétique ont reçu un total de 72 099 tonnes de DAE (86 990 t en 2020) :

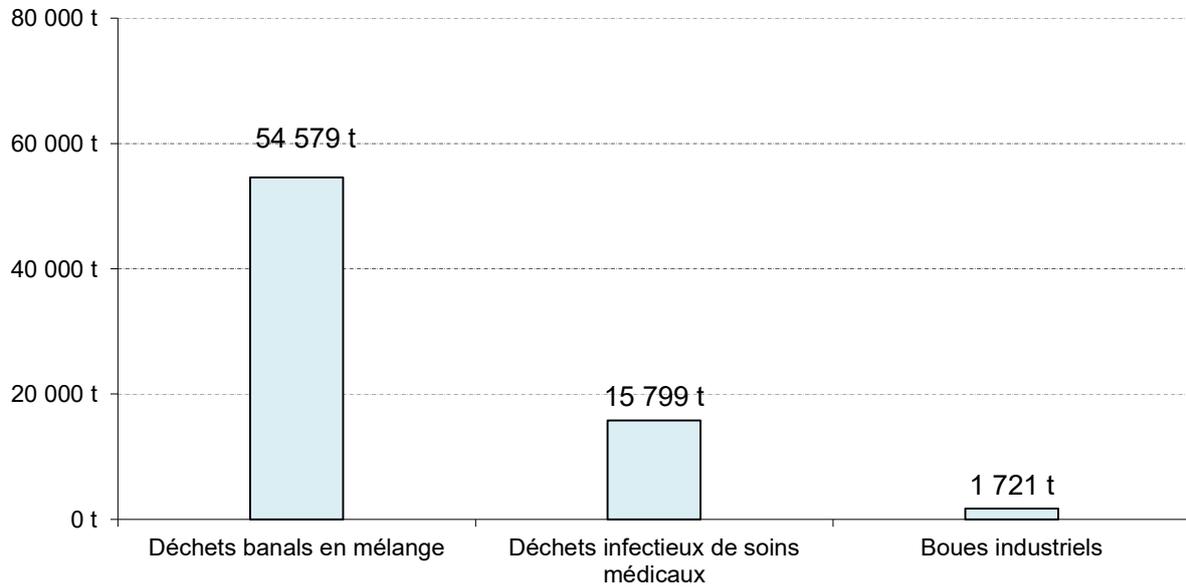


Figure 51 : Tonnages de DAE entrants sur les unités de valorisation énergétique par type de matériaux

- Les centres de tri DMA et DAE ont reçu un total de 371 538 tonnes de DAE (455 464 t en 2020) :

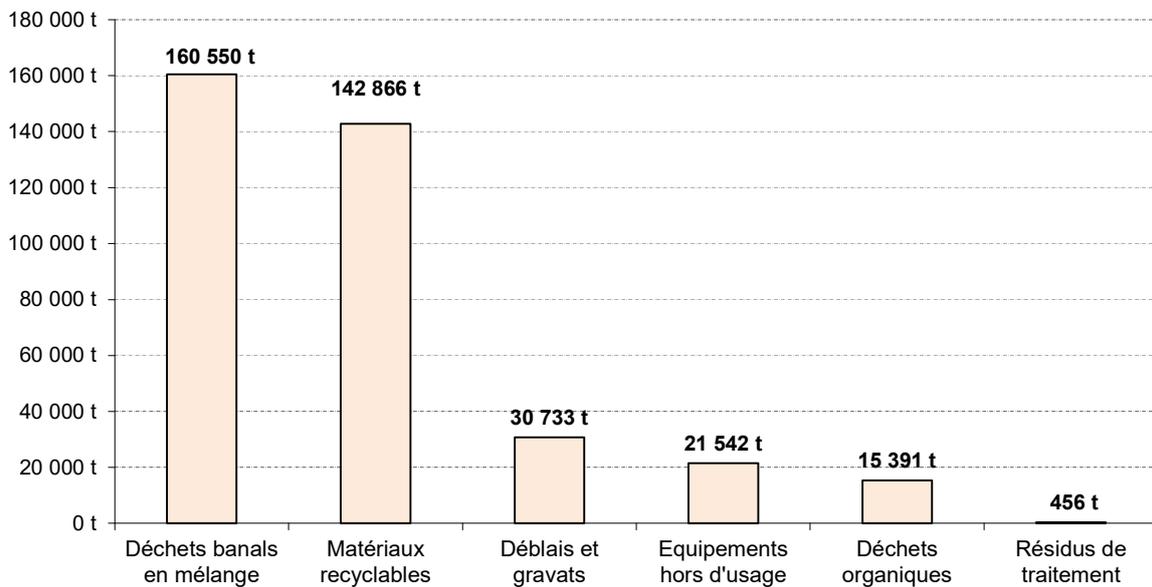


Figure 52 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Nota bene : La catégorie « Matériaux recyclables » regroupe les flux de déchets recyclables pré-triés entrants en centre de tri (bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, etc.).

➤ Les plateformes de compostage ont reçu un total de 65 223 tonnes de DAE (115 124 t en 2020) :

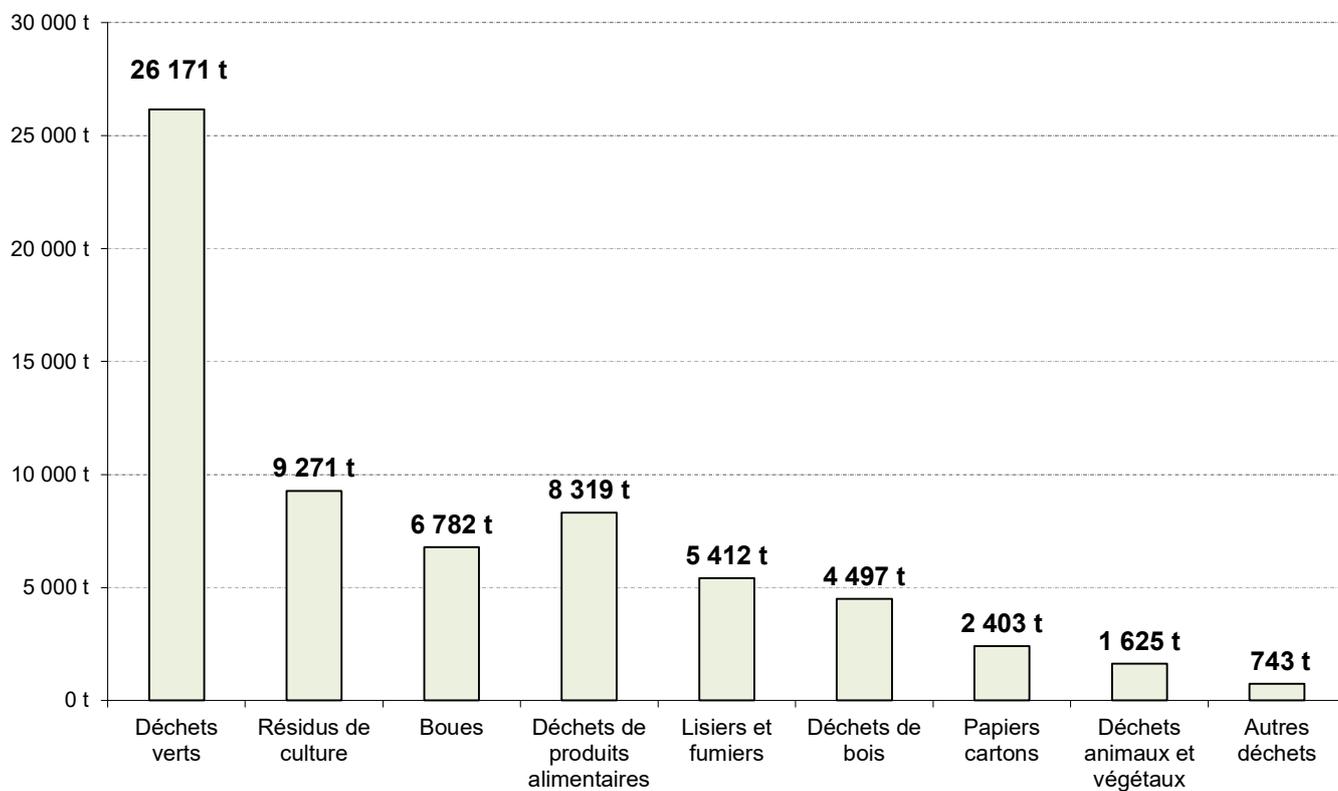


Figure 53 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de traitement biologique par type de matériaux

D. LES FLUX INTERREGIONAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX

Les données transmises par les installations de traitement des ordures ménagères (ITOM) et les unités de tri des déchets d'activité économique recensées en région indiquent que celles-ci ont réceptionné **122 474 tonnes de déchets importés d'autres régions** (137 372 t en 2020). On compte parmi ces importations 15 033 tonnes en provenance des activités économiques (DAE), 31 124 tonnes de mâchefers et 76 317 tonnes de déchets issus des collectivités et ménages.

Région d'origine	Département d'origine	Tonnages importés
Occitanie	Gard	49 435 t
Occitanie	Hérault	28 235 t
Occitanie	Lozère	213 t
Total Occitanie		77 882 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	2 561 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	28 108 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	234 t
Total Auvergne-Rhône-Alpes		30 903 t
Corse	Corse-du-Sud	3 349 t
Corse	Haute-Corse	5 199 t
Total Corse		8 548 t
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	499 t
Ile-de-France	Val-de-Marne	8 t
Total Ile-de-France		507 t
Monaco	Monaco	4 634 t
Total général		122 474 t

Tableau 51 : Origine des flux de déchets importés en région sur une installation de traitement

L'exportation vers des centres de gestion des déchets hors région représente **244 551 tonnes** (280 812 t en 2020) (hors transit et sites de recyclage) :

Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	1 700 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	3 405 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	9 753 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	45 166 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	2 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	240 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	65 635 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	2 779 t
	Rhône	13 432 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	525 t
Total Auvergne-Rhône-Alpes		142 636 t
Occitanie	Gard	71 898 t
Occitanie	Hautes-Pyrénées	19 t
Occitanie	Hérault	5 346 t
Occitanie	Pyrénées-Orientales	442 t
Total Occitanie		77 705 t
Monaco	Monaco	18 066 t
Ile-de-France	Seine-et-Marne	3 667 t
Grand Est	Haute-Marne	1 505 t
Normandie	Seine-Maritime	972 t
Total Autres régions		6 144 t
Total général		244 551 t

Tableau 52 : Destination des flux de déchets exportés hors région sur une installation de traitement

Nota bene : Les flux importés et exportés vers une filière de stockage ou d'incinération sont détaillés en Annexe 2 : Flux interdépartementaux et interrégionaux de déchets non dangereux à destination d'une filière de stockage et d'incinération (comprend en plus des tableaux de données chiffrées, une représentation des distances moyennes parcourues par les déchets stockés ainsi qu'une carte des flux interdépartementaux des déchets stockés et incinérés)

L'enquête régionale ITOM permet d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux, notamment l'origine des flux importés, entrants sur les installations de la région. De plus, le croisement des données de l'enquête ITOM avec les données fournies par les EPCI de la région (destination des DMA), ainsi que la connaissance du territoire, permet de préciser les quantités de déchets exportées hors région.

Depuis l'année 2018 les flux importés et exportés ont tendance à diminuer. Les quantités de déchets entrantes et sortantes de la région restent néanmoins importantes. Cependant, une grande partie de ces flux sont à relier au principe de proximité, environ 82 000 t soit 67 % du flux importé (65 % en 2020) et 166 000 t soit 67 % du flux exporté (73 % en 2020).

D'autre part, l'étude des flux interdépartementaux au sein de la région met en exergue la capacité des installations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse à accueillir les déchets d'autres départements.

Le tableau suivant précise la destination et les filières de traitement des 122 474 tonnes de déchets importées d'autres régions vers 3 départements de la région. Les plus importants de ces flux concernent des collectivités limitrophes, répondant à un souci de proximité avec les centres de traitement :

Département du service	Région d'origine	Origine des déchets	Tonnages importés	Type du service
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	23 899 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	394 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hérault	34 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	22 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	549 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	234 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	Corse-du-Sud	3 349 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	Haute-Corse	5 187 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Corse	Haute-Corse	12 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Ile-de-France	Hauts-de-Seine	499 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Ile-de-France	Val-de-Marne	8 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Monaco	Monaco	4 634 t	Compostage
Total Bouches-du-Rhône			38 821 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	1 091 t	Compostage
Total Hautes-Alpes			1 091 t	
Vaucluse	Occitanie	Gard	9 191 t	Compostage
Vaucluse	Occitanie	Gard	10 625 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Gard	2 951 t	Maturation de mâchefers
Vaucluse	Occitanie	Gard	248 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Occitanie	Gard	2 127 t	Tri
Vaucluse	Occitanie	Hérault	27 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Hérault	28 173 t	Maturation de mâchefers
Vaucluse	Occitanie	Lozère	212 t	Compostage
Vaucluse	Occitanie	Lozère	1 t	Incinération en UVE

Département du service	Région d'origine	Origine des déchets	Tonnages importés	Type du service
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	2 557 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	3 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	25 072 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	699 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	675 t	Tri
Total Vaucluse			82 561 t	
Total général			122 474 t	

Tableau 53 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets importés en région

Concernant les **244 551 tonnes exportées**, leurs origines départementales et leurs filières de traitement sont décrites ci-après :

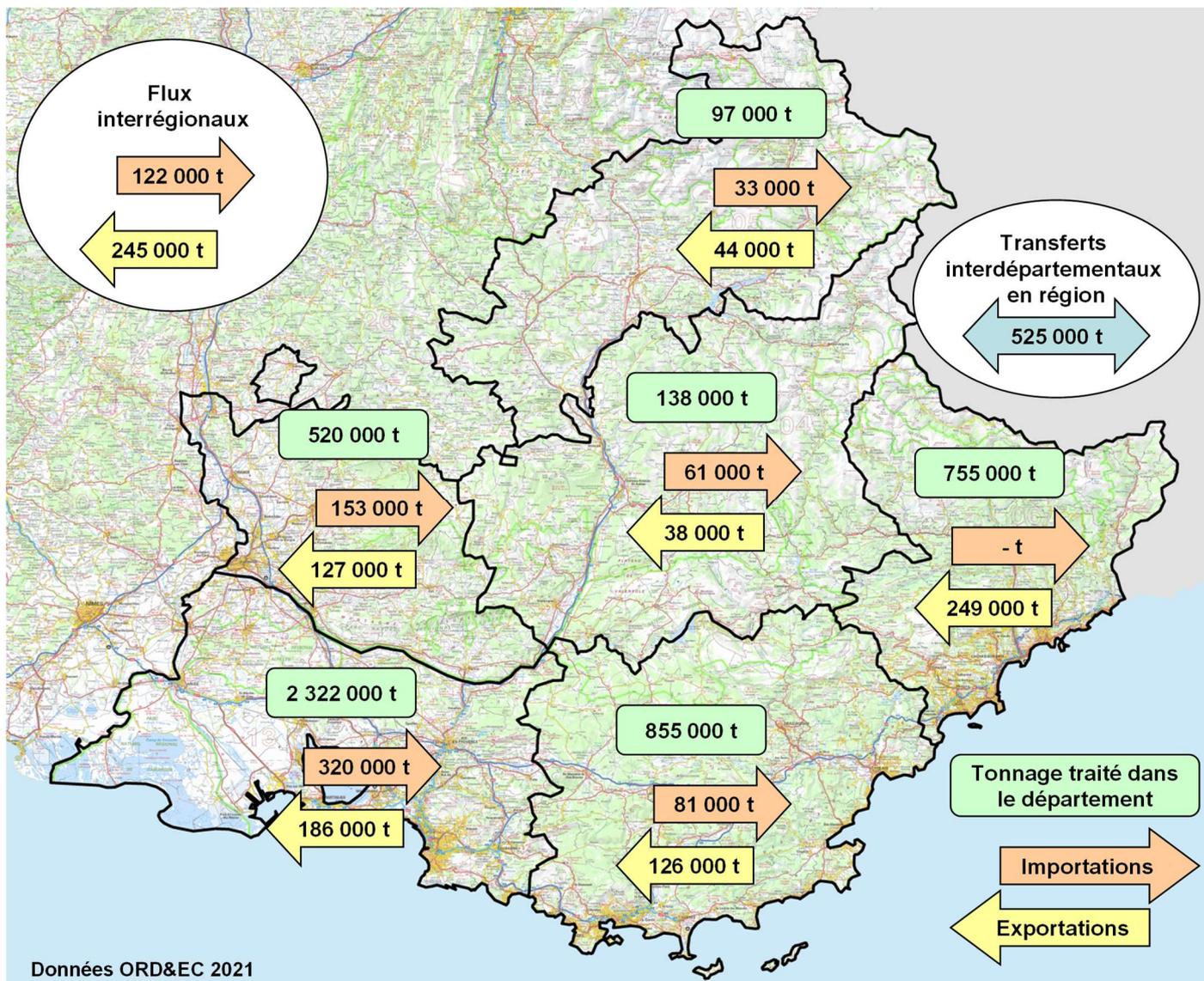
Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	5 t	Broyage préalable à une valorisation matière
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	1 669 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	26 t	Compostage
Total Ain			1 700 t	
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	22 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	1 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	778 t	Stockage en ISDND
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	56 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	2 035 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	513 t	Co-incinération en cimenterie
Total Allier			3 405 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	388 t	Co-incinération en cimenterie
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	216 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	964 t	Co-incinération en cimenterie
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	693 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	694 t	Co-incinération en cimenterie
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	6 798 t	Co-incinération en cimenterie
Total Ardèche			9 753 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	3 707 t	Stockage en ISDND
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	0 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	9 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	2 081 t	Stockage en ISDND

Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	189 t	Tri
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	4 t	Tri
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	1 377 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	34 764 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	3 034 t	Tri
Total Drôme			45 166 t	
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	490 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	43 075 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	11 302 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	6 593 t	Compostage
Vaucluse	Occitanie	Gard	4 995 t	Tri
Vaucluse	Occitanie	Gard	29 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Gard	5 413 t	Tri
Total Gard			71 897 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	24 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	1 476 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	251 t	Incinération en UVE
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	418 t	Tri
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	3 482 t	Compostage
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	21 t	Incinération en UVE
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	27 353 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	283 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	7 795 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	475 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	7 369 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	5 105 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	1 012 t	Maturation de mâchefers
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	3 922 t	Compostage
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	606 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	3 369 t	Broyage préalable à une valorisation matière
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	1 875 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	800 t	Incinération en UVE
Total Isère			65 635 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	57 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	3 967 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	2 209 t	Compostage

Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	67 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	2 359 t	Co-incinération en cimenterie
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	4 773 t	Compostage
Total Rhône			13 432 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	2 779 t	Tri
Total Loire			2 779 t	
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Pyrénées-Orientales	442 t	Incinération en UVE
Total Pyrénées-Orientales			442 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	141 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	189 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	25 t	Tri
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	170 t	Tri
Total Savoie			525 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Occitanie	Hautes-Pyrénées	3 t	Stockage en ISDND
Hautes-Alpes	Occitanie	Hautes-Pyrénées	1 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hautes-Pyrénées	8 t	Stockage en ISDND
Var	Occitanie	Hautes-Pyrénées	7 t	Stockage en ISDND
Total Hautes-Pyrénées			19 t	
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hérault	1 796 t	Tri
Vaucluse	Occitanie	Hérault	3 550 t	Tri
Total Hérault			5 346 t	
Alpes-Maritimes	Ile-de-France	Seine-et-Marne	3 667 t	Stockage en ISDND
Total Seine-et-Marne			3 667 t	
Bouches-du-Rhône	Normandie	Seine-Maritime	972 t	Incinération en UVE
Total Seine-Maritime			972 t	
Alpes-Maritimes	Monaco	Monaco	18 066 t	Incinération en UVE
Total Monaco			18 066 t	
Bouches-du-Rhône	Grand Est	Haute-Marne	1 505 t	Compostage
Total Haute-Marne			1 505 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	41 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	199 t	Tri
Total Haute-Savoie			240 t	
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	2 t	Broyage préalable à une valorisation matière
Total Haute-Loire			2 t	
Total général			244 551 t	

Tableau 54 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets exportés hors région

La carte suivante présente les quantités de déchets entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage traité sur chaque territoire :



Carte 28 : Flux d'importation et d'exportation de déchets par département

Pour chaque département de la région, le taux d'importation de déchets en provenance d'un autre département représente entre 30 % et 44 % des tonnages entrants dans les installations de traitement du Vaucluse et des départements alpins, entre 9 % et 14 % des tonnages entrants dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. En 2021, aucun flux importé dans le département des Alpes-Maritimes n'est identifié.

À l'échelle régionale, **525 092 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements**, soit 11 % des tonnages réceptionnés par les sites de traitement ou de stockage (hors transit).

Département destinataire	Département d'origine	Total	Type du service
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	13 110 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	16 841 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	6 908 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	507 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	4 616 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	4 812 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Var	5 002 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Var	1 161 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	3 857 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	1 039 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	3 467 t	Tri
Total Alpes-de-Haute-Provence		61 321 t	
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	54 536 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	66 351 t	Maturation de mâchefers
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	2 495 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	986 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Var	33 605 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Var	18 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Var	55 784 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Var	22 878 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	23 837 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	20 447 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	126 t	Tri
Total Bouches-du-Rhône		281 063 t	
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	10 t	Compostage
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	29 654 t	Stockage en ISDND
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	1 815 t	Tri
Total Hautes-Alpes		31 479 t	
Var	Alpes-de-Haute-Provence	103 t	Incinération en UVE
Var	Alpes-Maritimes	22 633 t	Compostage
Var	Alpes-Maritimes	79 t	Incinération en UVE
Var	Alpes-Maritimes	36 418 t	Maturation de mâchefers
Var	Bouches-du-Rhône	18 950 t	Compostage
Var	Bouches-du-Rhône	2 302 t	Incinération en UVE

Département destinataire	Département d'origine	Total	Type du service
Var	Hautes-Alpes	38 t	Incinération en UVE
Var	Vaucluse	2 t	Incinération en UVE
Total Var		80 524 t	
Vaucluse	Alpes-de-Haute-Provence	113 t	Compostage
Vaucluse	Alpes-de-Haute-Provence	46 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Alpes-Maritimes	12 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	16 046 t	Compostage
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	28 645 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	19 485 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	6 066 t	Tri
Vaucluse	Hautes-Alpes	218 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Var	77 t	Incinération en UVE
Total Vaucluse		70 706 t	
Total général		525 092 t	

Tableau 55 : Origines, destinations et filières de traitement des flux interdépartementaux en région

La plupart des mouvements de flux interdépartementaux sont liés à l'application du principe de proximité des installations pour des collectivités en limite de département (nord-ouest des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, Nord des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ou parfois aux logiques d'organisation de grands groupes disposant de nombreuses unités de gestion des déchets inégalement réparties sur le territoire.